



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Vendredi 11 décembre 2020, à 19h00**

**Université de Lausanne  
Bâtiment Anthropole, auditoire 1031**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence :** M. **Gérald Lagrive**, Président du Conseil communal

Appel : 58 membres présents lors de l'appel

16 personnes excusées<sup>1</sup> :

Mmes et MM. José Alvarez, Alain Blanchoud, Pierre Albert Chapuisat, Giampiero Corrado, Yaroslav Denysenko, Pascal Favre, Arielle Gianina Gasser, Florian Isoz, Joaquim Carlos Julio Augusto, Jacques Neiryneck, Antonio Puga, Didier Realini, Luca Rizzo, Carlos Romero Esteban, Christiane Roy Blanchoud, Carlo Turtora.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 novembre 2020
3. Assermentation
4. Nomination / Désignation au sein des commissions permanentes du Conseil
  - 4.1 Désignation d'un délégué auprès de la Commission intercommunale "*Sécurité publique dans l'Ouest lausannois*"
5. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2020
6. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2020
7. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2020
8. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2020
9. Budget communal – Exercice 2020
10. Divers

---

<sup>1</sup> Un Conseiller annoncé absent lors de l'appel était en définitive excusé.

11. Communications municipales
12. Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
13. Discours de M. Gérald Lagrive, Président du Conseil

**M. le Président** relève la présence de 58 Conseillères et Conseillers, la majorité est de 30 voix.

### **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier communal, la Secrétaire suppléante, les Huissiers du Conseil et le technicien, **M. le Président** s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

*« Certains d'entre vous n'étaient pas présents à notre séance du 26 novembre dernier. Aussi, je vous rappelle brièvement les règles sanitaires élémentaires qui nous permettront de siéger en toute sécurité :*

*Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, sauf lors de la prise de parole. Je vous prie de le garder jusqu'à la sortie du bâtiment qui nous accueille.*

*Pour la prise de parole :*

*Deux micros sur pied sont disponibles : un dans chacune des deux allées externes. Les membres ayant pris place sur le premier siège situé sur la gauche ou sur la droite de cet auditoire pourront aisément y accéder sans déranger personne. Je vous remercie de ne pas les toucher.*

*Vous l'aurez compris, nous n'aurons ce soir pas de micro sur pied dans l'allée centrale.*

*Par contre, deux micros baladeurs permettront aux autres intervenants de ne pas se déplacer. Nos deux huissiers en assureront la passation dans le respect des règles d'hygiène.*

*Les toilettes se situent dans le hall d'entrée, sur votre droite. Un gel désinfectant est à votre disposition à l'entrée de l'auditoire.*

*Enfin, je vous invite à être concis lors de vos interventions, ceci, dans le seul but de limiter notre temps de présence.*

*Pour ceux souhaitant accéder à internet : nom du réseau : guest-unil – mot de passe : ECUBLENS.*

#### **Au chapitre des représentations :**

*En cette période, je n'ai pas eu le plaisir d'assister à un quelconque événement au sein de notre Commune.*

#### **Au chapitre des correspondances :**

**M. le Président** donne lecture de deux courriers lui étant parvenus depuis la dernière séance :

##### **1 – Lettre de démission de M. le Conseiller Vincent Maeder (annexe I).**

*« M. Vincent Maeder a rejoint le Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2011 ; il a participé à de nombreuses commissions ad hoc et a également siégé :*

- au sein de la Plateforme Jeunesse (Centre de jeunes) durant la législature 2011/2016, puis, en tant que délégué,*
- auprès de la Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois" tout au long de l'actuelle législature.*

*Au nom du Conseil, je le remercie pour sa disponibilité et sa contribution aux activités de notre Conseil communal.*

*Un point sera rajouté à l'ordre du jour pour le poste de délégué désormais à repourvoir au sein de la Commission intercommunale précitée. »*

## **2 – Lettre des membres de la commission des finances au Conseil (annexe II) :**

*Par mail du 10 décembre au soir, j'ai reçu un courrier émanant de notre Commission des finances adressé au Conseil. S'ils le souhaitent, les membres du Conseil auront tout loisir d'y revenir en prenant la parole dans les Divers.*

### **Au chapitre des communications :**

#### **Concernant le lieu des Conseils communaux du 1<sup>er</sup> semestre 2021 :**

*Vous devez bien sûr vous questionner sur le lieu de nos prochains Conseils. Deux aspects sont à considérer :*

- Nous gardons bien sûr tous le ferme espoir que la pandémie due au Coronavirus soit jugulée dans les semaines à venir.*
- Par ailleurs, nous ne savons à l'heure actuelle pas quand notre Grande Salle sera prête à nous accueillir.*

*Aussi, afin de parer à ces questions, je suis à même ce soir de vous informer que des pré-réservations ont été effectuées auprès de l'Unil pour les séances du Conseil jusqu'à fin juin 2021.*

*Ceci concerne également la cérémonie d'installation des nouvelles autorités communales pour la législature 2021-2026 qui sera présidée par Mme Anne Marion Freiss, Préfète de l'Ouest lausannois. Je vous rappelle la date fixée au lundi 28 juin 2021, à 16h00.*

*Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous confirmer que nous tiendrons également notre séance du 18 février 2021 dans ce même auditoire.*

*En fonction de la disponibilité de la Grande Salle et de l'évolution de la pandémie dans les mois à venir, nous aurons tout loisir de modifier le lieu de nos futurs débats.*

#### **Concernant les Rapports d'activité des commissions permanentes :**

*Je remercie M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la rédaction de son rapport sur le Conseil d'établissement. Ce document concernant les activités 2020 est à votre disposition dans l'intranet du Conseil.*

*Merci au répondant de la Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois" et à celui de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL) de s'organiser afin qu'un rapport d'activité pour l'année 2019 soit rédigé pour le Conseil du 18 février 2021.*

### **Au chapitre des votations fédérales du 29 novembre 2020 :**

Électeurs inscrits : 5'609

Taux de participation : 41.91%

Bulletins rentrés : 2'351

**OBJET N° 1 : INITIATIVE POPULAIRE DU 10 OCTOBRE 2016 « ENTREPRISES  
RESPONSABLES – POUR PROTEGER L'ETRE HUMAIN ET  
L'ENVIRONNEMENT »**

Blancs :	17
Nuls :	0
Valables :	2'334
Oui :	1'423 (60.97%)
Non :	911 (39.03%)

**OBJET N° 2 : INITIATIVE POPULAIRE DU 21 JUIN 2018 « POUR UNE INTERDICTION DU FINANCEMENT DES PRODUCTEURS DE MATERIEL DE GUERRE »**

Blancs :	39
Nuls :	2
Valables :	2'310
Oui :	1'135 (49.13%)
Non :	1'175 (50.87%)

**POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président**, conformément aux *Communications présidentielles*, propose d'ajouter sous point 4.1 *Désignation d'un délégué auprès de la Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"*. Les autres points sont renumérotés en conséquence.

Au vote, l'ordre du jour **tel que modifié** est accepté à l'**unanimité**.

**POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020**

**M. le Président**, avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, précise que la secrétaire du Conseil signale une coquille en page 5, concernant le préavis n° 2020/10 : il s'agit de lire vœu de la Commission ad hoc et non pas *vœu de la CoFi*. Elle remercie le Conseiller lui ayant aimablement signalé cette coquille.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est **accepté à une très large majorité**, avec **une abstention**.

**POINT 3      Assermentation**

**M. le Président**, conformément aux *Communications présidentielles* et au point 3 de notre ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller en la personne de M. Vanco Atanasov (Forum) en remplacement de M. Vincent Maeder.

Mmes Silvia Marsalova Alongi et Rolande Bader Berseth, respectivement première et troisième viennent-ensuite, ont renoncé à rejoindre le Conseil. Leur lettre de désistement est jointe au procès-verbal (annexes III et IV). M. Mario Da Conceição Oliveira, second vient-ensuite, a quitté la Suisse.

Il rappelle brièvement la procédure :

*« Je vais demander à M. Vanco Atanasov, futur Conseiller du groupe Forum, de bien vouloir se lever, puis lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors M. Vanco Atanasov qui, à ce moment, lèvera la main droite en déclarant « je le promets ». Après lecture du serment et promesse faite, il pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui est d'ores et déjà réservée.*

*J'appelle donc M. Vanco Atanasov à nous rejoindre et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »*

Ayant prêté serment, M. Vanco Atanasov rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 59 Conseillers présents. La majorité est de 30 voix.**

#### **POINT 4      Nomination / Désignation au sein des commissions permanentes du Conseil**

##### **4.1    DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE 'SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS L'OUEST LAUSANNOIS'**

**M. le Président** rappelle que suite à la démission de M. Vincent Maeder, un siège est à pourvoir au sein de cette Commission.

**M. Jacky Leimgruber**, au nom du groupe Forum, propose la candidature de M. Stéphane Raveau.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **M. Stéphane Raveau** par acclamations. Des applaudissements saluent cette désignation.

#### **POINT 5      Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – Exercice 2021**

Chaque membre a pu préalablement à la tenue de cette séance prendre connaissance tant des Budgets que des rapports établis par la Commission des finances concernant les quatre budgets intercommunaux soumis ce soir à l'approbation du Conseil.

**M. le Président** passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions du premier rapport sur les budgets intercommunaux, lecture précédée du commentaire suivant :

*« Si l'on devait souligner un point intéressant, c'est le fait que les communes propriétaires de l'Entente ont pris la décision de ne pas intégrer la commune de Bussigny dans cette dernière. De cette façon, Bussigny est traitée comme une commune en amont et continue de payer les taxes de transit, ce qui permet au final de ramener la participation aux charges nettes des communes de l'Entente à zéro franc. »*

CONCLUSIONS DE LA COFi :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2021 de l'Entente intercommunale Mère-Sorge tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2021 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge tel que présenté est **approuvé à l'unanimité**.

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE :**

d'approuver le budget 2021 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

#### **POINT 6 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2021**

**M. le Président** passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions de son rapport, lecture précédée du commentaire suivant :

*« La Commission des finances fait remarquer que la charge nette définitive pour Ecublens d'un montant de Fr. 1'132'400.- que l'on retrouve dans les deux pages du budget 2021 n'est pas identique au montant annoncé au compte n° 460.3526.04 du Budget 2021 de la commune soit 1'169'600.-. »*

*Ce montant avait été initialement communiqué par la ville de Lausanne par courrier à fin août 2020, mais une fois les comptes bouclés, il a été revu à la baisse avec le chiffre que l'on trouve dans le budget SISTEP Epura. Notez que la commune insiste systématiquement auprès de la ville de Lausanne pour qu'elle puisse à l'avenir obtenir les bons chiffres dès le début.*

*En dehors de cette différence, la CoFi souligne la progression régulière des charges au fur et à mesure des travaux de rénovation de la station qui devrait néanmoins se stabiliser à terme. »*

CONCLUSIONS DE LA COFI :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2021 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération Lausannoise (STEP) tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2021 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté est **approuvé à une très large majorité, avec une abstention.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE :**

d'approuver le Budget 2021 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

**POINT 7 Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2021**

**M. le Président** passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions de son rapport :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2021 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2021 pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne est **approuvé à l'unanimité**.

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE :**

d'approuver le Budget 2021 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

**POINT 8 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2021**

**M. le Président** passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions de son rapport, lecture précédée du commentaire suivant :

*« La CoFi fait remarquer que ce budget ne semble pas tenir compte des probables bouleversements dus au Covid 19, par exemple, les annulations de camps durant cet hiver et celles à venir en 2021. La pandémie va certainement péjorer les résultats des comptes d'exploitation de l'année 2020 et vraisemblablement les revenus de 2021. »*

CONCLUSIONS DE LA COFI :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2021 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" tel que présenté.»*

**Mme Fabienne Crousaz** déclare que les écoles, du moins pour ce qui concerne Ecublens, ont annoncé une interruption des camps jusqu'en juin 2021 pour le chalet *Les Alouettes*. Par conséquent, estimant que ce budget n'est pas adapté à la situation actuelle, elle propose son rejet et suggère que l'Entente intercommunale pour l'exploitation de ce chalet se réunisse pour réfléchir et proposer des mesures pour un budget adapté à la situation prévalant actuellement.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, relève que ce budget a été préparé en juin 2020 et son bouclage effectué en août dernier. A la rentrée, les camps scolaires ont pu reprendre leurs activités qui ont été interrompues dès les nouvelles dispositions des autorités cantonales prises cet automne. Elle rappelle que ce budget reste un budget. Ce qui ne sera pas dépensé ne sera bien évidemment pas dépensé ... Des mesures sont prises. Le personnel civiliste est parti depuis quelque temps. Sur les trois personnes qui sont employées, deux proposent l'organisation de sorties pour les journées en plaine, puisque les enseignants y sont autorisés.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2021 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS est **approuvé par 34 voix pour, 13 refus et 8 abstentions** <sup>2</sup>.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE :**

d'approuver le Budget 2021 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

#### **POINT 9 Budget communal – Exercice 2021**

**M. le Président** propose de traiter le Budget communal comme suit :

1. Parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz, rapporteur de la Commission des finances (CoFi) pour la lecture de son rapport, pages 1 et 2.
2. Traitement du Budget dans son ensemble : les comptes de fonctionnement, dicastère par dicastère, section par section, pages 16 à 119.
3. Comptes de fonctionnement par nature, page 120 à 123.
4. Récapitulation par direction et résultats, page 15.
5. Plan des investissements 2020-2025, pages bleues, 125 à 145.
6. Préambule, pages 1 à 11.
7. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2021: Parole aux représentants des groupes politiques dans l'ordre de leur ampleur : PSIG, Forum, PLR+ID, Les Verts et l'UDC, puis à M. le Syndic, Christian Maeder.

Les pages 13 et 14 consacrées au détail des *Crédits complémentaires au Budget 2020* ne seront pas discutées, ayant déjà été acceptées par le Conseil du 11 juin 2020.

Cette proposition ne soulevant aucune objection, il poursuit comme précisé en introduction.

---

<sup>2</sup> Trois Conseillers n'ont pas voté.



**M. le Président** invite M. Pierre Dufay de Lavallaz, rapporteur, à donner lecture du rapport de la Commission des finances jusqu'à sa page 2 ou d'en citer les principaux éléments.

**M. Pierre Dufay de Lavallaz** apporte les commentaires suivants :

*« La Commission des finances aimerait tout d'abord remercier la Municipalité pour sa présentation du Budget ainsi que pour les réponses à toutes les questions qu'elle lui a posées. Ces remerciements sont aussi bien évidemment adressés à tous les services de la commune qui ont collaboré à l'élaboration du budget et qui ont répondu aux questions de la CoFi.*

*Notre commune bénéficie depuis de nombreuses années d'une situation financière saine. Néanmoins, la crise que nous vivons en 2020, et qui va encore perdurer l'année prochaine au minimum, a nécessairement un impact sur le budget 2021.*

*La CoFi relève avec satisfaction que, bien que se basant sur la variante optimiste de la baisse des recettes fiscales attendues, – selon les estimations de l'Union des communes vaudoises que notre commune a suivies, soit une diminution des recettes fiscales de 5% pour les personnes physiques et de 10% pour les personnes morales – ce budget se caractérise principalement :*

- *par le report de deux gros projets d'investissements :*
  - *la construction de la salle polyvalente du Pontet et*
  - *celle du nouveau Centre d'exploitation de la voirie*

*ainsi que :*

- *par un contrôle strict des charges de fonctionnement globales de la commune.*

*De cette façon, cette dernière devrait limiter sa dette qui ne cesse de progresser depuis 2018 à environ 60 millions dès 2022. On relèvera que la marge d'autofinancement de la commune de Fr. 72'000.-, que l'on peut d'ailleurs comparer avec une marge d'autofinancement de Fr. 848'200.- en 2020, nécessitera l'utilisation d'emprunts pour financer les projets. Fort heureusement, les taux d'intérêt restent très avantageux en ces temps perturbés.*

*On notera finalement que le taux d'imposition de 62.5 points de la commune devrait perdurer au moins jusqu'en 2023, mais pourrait être revu à la hausse dès 2024.*

*Pour le reste, le budget 2021 est assez similaire à celui de 2020. La crise du Covid a fait néanmoins exploser la participation à la facture des TL au niveau de la couche thématique "Transports" de la péréquation, soit une augmentation de presque 25%, heureusement, partiellement compensée par une baisse significative de la facture sociale. »*

**M. Pierre Dufay de Lavallaz** conclut en renvoyant les membres du Conseil aux détails relevés dans le rapport de la CoFi, tout en étant prêt à répondre à toute question ou apporter toute précision souhaitée.

**M. Jean-Paul Dudt** précise que le Conseil était jusque-là habitué à ce que ce rapport et ses conclusions soient lues et non commentées par des éléments ne figurant pas dans ce document.

Il relève deux passages cités dans le préambule :

Premières lignes de l'avant-dernier § de la page 1 précisant :

*« On notera néanmoins, dans le cadre de la péréquation, une baisse de charges significatives de la facture sociale (- Fr. 479'000.-), malheureusement contrebalancée par une hausse importante, pour la couche thématique 'Transports', de la participation à la facture des tl [...] ... ».*

Il pense avoir compris ce que le rapporteur a voulu écrire, mais trouve la formulation un peu malheureuse, pouvant laisser entendre qu'une augmentation de la couche thématique *Transports* serait négative pour les finances de la commune. Or, considérant que pour cette couche, il s'agit d'un remboursement, c'est le contraire. En fait, la facture des TL n'a rien à voir directement avec la péréquation. Elle ne s'y retrouve qu'indirectement du fait qu'une partie de la facture est remboursée, et encore, sous conditions, par la couche *Transports*.

4<sup>ème</sup> § de la page 2 – il cite :

« A ce sujet, tout laisse à penser que la BNS ne va pas remonter son taux directeur à court terme. Les conditions d'emprunt restent dès lors favorables, même si les bailleurs de fonds institutionnels, contraints de dégager du rendement pour assumer leurs obligations envers les assurés, péjovent désormais le rating des communes dont l'endettement croît, comme Ecublens. »

Il ne comprend pas bien cette phrase. Il a l'impression que ce ne sont pas les bailleurs de fonds qui font les *ratings*, mais les agences de notation ...

**M. le Président** remercie M. Pierre Dufay de Lavallaz pour sa lecture et passe au traitement du Budget communal tel qu'annoncé en préambule.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 1 – Administration générale, pages 16 à 41

**M. le Président** passe la parole à M. Charles Koller.

**M. Charles Koller** dépose l'amendement suivant concernant le compte n° 111.3658 – *Promotion économique locale* en page 21 du Budget communal :

« Je vous propose d'augmenter le budget de l'Exercice 2021 de **Fr. 150'000.-** dans le but de mettre en place des soutiens économiques en rapport avec la COVID-19.

L'amendement concerne le **compte n° 111.3658 – Promotion économique locale**.

En cas d'acceptation de l'amendement, le solde du compte passera de **Fr. 60'000.-** à **Fr. 210'000.-**. »

Dans un contexte plus général, il rappelle que le 11 juin dernier, Les Verts ont déposé un vœu<sup>3</sup> concernant les commerces de proximité auquel la Municipalité a répondu dans ses *Communications municipales* de ce jour, exception faite d'un point qu'elle n'a pas abordé, ni par rapport au Covid, ni par rapport à la mention faite de *l'édition de bons d'achat*, soit :

« Dans le contexte d'après COVID, nous souhaitons que la Municipalité intervienne afin de sauvegarder et stimuler notre économie de proximité.

L'édition de bons d'achat à utiliser sur le territoire d'Ecublens serait une excellente idée. Malheureusement, l'absence d'une société de commerçants et d'artisans rend cette idée fastidieuse. »

Ce soir, Les Verts reviennent donc avec une proposition plus forte pour inciter la Municipalité à prendre des mesures en début d'année 2021.

**M. Koller** se réfère ensuite à un argumentaire décliné en trois pages, argumentaire transmis aux Présidents des groupes politiques le jour précédent. Il se propose d'en commenter

---

<sup>3</sup> *Economie de proximité, aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire*. Pages 19 et 20 du Procès-verbal du 11 juin 2020. Annexe III.

quelques passages de manière synthétisée selon les slides présentés à l'Assemblée et intégrés ci-dessous :

Je propose au Conseil communal d'Ecublens un amendement au Budget communal 2021. Je vous propose d'augmenter le budget de l'Exercice 2021 de 150'000 CHF, dans le but de mettre en place des soutiens économiques en rapport avec la COVID-19. L'amendement concerne le compte 111.3658 Promotion économique locale. En cas d'acceptation de l'amendement, le solde du compte passera de 60'000 CHF à 210'000 CHF.

#### Contexte général :

La période de semi-confinement a été très impactante pour une partie de notre population, qu'elle soit salariée ou indépendante.

#### La Suisse est un état fédéral:

- Le Conseil fédéral
- Le Canton de Vaud
- La Commune d'Ecublens

Comme nous le savons, la Suisse, est un état fédéral. Lorsqu'il s'agit d'impôts, la taxation s'effectue sur les trois niveaux : fédéral, cantonal et communal. En termes de mesures prises dans le cadre de la pandémie que nous traversons, on relève :

- au niveau fédéral : un soutien sous forme de RHT [indemnités pour Réduction Horaire de Travail] et des prêts fédéraux ;
- au niveau cantonal : participation sur certains loyers commerciaux et un soutien actuellement en cours en partenariat avec la plateforme Qoqa [opérations welQome 1 et 2], soit la vente de bons avec rabais auprès de la population représentant 20 millions injectés par le canton.

Au niveau communal, il n'y a sauf erreur pas eu de montants débloqués spécifiquement à ce jour. Par contre, M. le Syndic Christian Maeder a récemment soutenu un appel<sup>4</sup> incitant la population à consommer *plutôt en ville qu'en ligne*. Ce qui est très bien, mais concrètement, il serait possible d'aller plus loin.

**M. Koller**, rappelant que plusieurs communes vaudoises ont déjà lancé des opérations, fait un tour d'horizon sur ce qui a été réalisé à ce jour, plus particulièrement dans notre district de l'Ouest lausannois :

#### Quelques exemples de soutiens des communes de notre district

Communes	Préavis	Types de mesures et de soutiens
Bussigny	06/2020	1) Participation aux loyers commerciaux 2) Bons d'achat de CHF 20.00 par habitant (UCAB)
Renens	76/2020	1) Bons d'achat de CHF 50.00 vendus à 40.00
St-Sulpice	15/2020	1) Participation aux loyers commerciaux 2) Bons de 20.00 par habitant (min. 40.- dépensé)
Prilly	12/2020	1) Aide à l'économie 300'000

<sup>4</sup> « Noël en ville plutôt qu'en ligne » : Soutenez les commerçant.e.s de Suisse romande. Appel lancé par des élu.e.s communaux d'exécutif, syndiques et syndics, maires, président.e.s de Communes de Suisse romande.

- Bussigny : Bons UCAB <sup>5</sup>, ciblant spécifiquement les commerçants et artisans de leur commune, excluant de fait les grands groupes / distributeurs, tels Conforama, Coop, etc.
- Renens : Bons valables également pour les artisans et entrepreneurs de leur commune.
- Saint-Sulpice : Préavis accepté par la Conseil visant la participation au paiement des loyers commerciaux. Bons d'achats de Fr. 20.- par habitant dès un montant d'achat minimum de Fr. 40.-.
- Prilly : Octroi d'un montant de Fr. 300'000.- ; aide conditionnée à divers critères, répartie auprès de certaines entreprises.

Sur la base des trois propositions déclinées ci-après, Ecublens pourrait s'inspirer de ce qui a déjà été réalisé dans certaines communes de notre district :

### Proposition A :

Difficile à appliquer, vu la difficulté de déterminer les critères auxquels les entreprises en situation critique devraient répondre. En outre, l'effet recherché visant à inciter les habitants à participer à cet effort tout en bénéficiant de cette action est nul.

Quelles mesures pour Ecublens ?						
Proposition A :						
Participation directe par des versements à fonds perdus aux entreprises dans le besoin						
<b>Proposition B :</b> Offrir un bon d'achat de Fr. 20.00 à chaque ménage de la Commune valable sur un périmètre d'entreprises / commerces défini.	<b>Exemple: Proposition B</b> Offrir un des bons d'achat de 20.-					
		Nombre de ménage	Valeur des bons (CHF)	Frais administratifs (CHF)	Coûts (CHF)	Montants théoriques injectés dans l'économie (CHF)
	Sans palier	7 142	20	5 000	147 840	142 840
	Avec palier CHF 40.-	7 142	20	5 000	147 840	285 680
<b>Proposition C :</b> Vente de bons d'achat avec un rabais de 20% valables sur un périmètre d'entreprises / commerces définis.	<b>Exemple: Proposition C</b> Vendre des bons d'achats avec un rabais de 20%					
		Nombre de bons	Valeur des bons (CHF)	Frais administratifs (CHF)	Coûts (CHF)	Montants théoriques injectés dans l'économie (CHF)
	Sans palier	14 000	50	10 000	150 000	700 000

### Proposition B :

Les variantes *avec / sans palier* permettent de définir un montant *théorique – théorique*, car incluant une certaine incertitude quant au niveau d'utilisation de ces bons – qui serait injecté dans l'économie locale.

### Proposition C :

Cette option, générant plus de frais administratifs, aurait l'avantage de pouvoir injecter un montant plus important dans notre économie locale.

Ceci nous amène à relever une certaine difficulté à discerner quels seraient les bénéficiaires de cette mesure. D'où une proposition de fonctionnement – en l'état relativement basique, méritant par conséquent d'être affinée par la Municipalité – qui serait la suivante :

[voir tableau en page suivante]

<sup>5</sup> Bons UCAB : Union des Commerçants et Artisans de Bussigny.

### Proposition de fonctionnement :

1. La Municipalité définit le périmètre d'entreprises et de commerces.
2. La Municipalité envoie une lettre à tous les commerçant-e-s et entreprises (réf.1), afin de leur expliquer la démarche et les inviter à participer au projet.
3. Un délai est laissé aux commerçant-e-s et entreprises pour s'inscrire au projet. Chaque commerçant-e et entreprise peut participer sur une base volontaire.
4. La Municipalité assure l'impression des bons et lance l'opération auprès de la population.
5. La population utilise les bons auprès des commerçant-e-s
6. La Commune assure l'impression des bons et la redistribution des montants aux commerçant-e-s.

Cette option exclurait les grands distributeurs tels que Migros et Coop. En revanche, elle pourrait inclure les employés de notre administration communale domiciliés en dehors de la commune, voire même, étendue aux habitants des communes voisines.

**M. Koller** conclut :

Que ce soient des commerçants ou des artisans, ces entités font partie de nos contribuables. Il est dès lors important de les soutenir.

*« Décidons ce soir de donner un coup de pouce à nos commerçant.e.s, artisan.e.s et indépendant.e.s en incitant notre population à consommer local. »*

**M. le Président** rappelle l'article n° 105, alinéa 1 de notre Règlement du Conseil :

*« Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées. »*

Il ouvre la discussion à l'ensemble du Conseil, indiquant que parole sera ensuite donnée à la Municipalité et à la Commission des finances avant de passer au vote sur cet amendement.

**M. Eric Darbellay** demande s'il serait possible de procéder de manière inverse, soit d'avoir en premier lieu l'avis de la Municipalité sur la mise en œuvre d'une telle démarche, ensuite l'avis de la Commission des finances, puis du Conseil.

**M. le Président** remerciant M. Darbellay de lui avoir signalé cette inversion, rectifie et précise que parole sera effectivement donnée en premier lieu à la Municipalité, puis à la COFI et ensuite seulement à l'ensemble du Conseil.

**M. Christian Maeder, Syndic**, remercie M. Koller de sa proposition. S'il devait parler en son nom propre, il dirait que l'exécutif y a bien sûr pensé. Il n'a pas été inactif et observe ce qui se fait dans les autres communes, tout en examinant l'opportunité de ce genre d'actions.

La Municipalité a quelques difficultés à se prononcer sur un amendement dont elle découvre ce soir même la teneur. Cela étant, il laisse le Conseil en débattre et définir si ce budget doit être amendé.

Il poursuit. Dans l'immédiat, les entreprises écublanaises, exception faite des restaurateurs et des salons de coiffures fermés en mars dernier n'ont pas subi de pertes trop importantes. Les commerces du Centre commercial ont pu rester ouverts et beaucoup d'entreprises et commerçants poursuivre leur travail. Ses propos correspondent à une première analyse à froid.

Créer des bons équivalant en quelque sorte à un *arrosage* dont tout le monde bénéficie, quel que soit son revenu. En définitive, ce système n'est peut-être pas très correct. Dans un premier temps, il serait important de définir le cercle des bénéficiaires pouvant être concernés.

On pourrait imaginer que la Municipalité revienne avec un projet dans le cadre des crédits complémentaires au budget avec un montant qui soit plus en adéquation avec les besoins spécifiques et à la réalité de notre commune.

Bien que cette démarche reste tout à fait honorable, il invite finalement le Conseil à ne pas se prononcer en faveur de ce *cadeau de Noël*, étant entendu que l'exécutif préfère de loin des propositions tendant à augmenter le budget plutôt que l'inverse ...

**M. le Président** passe la parole à la Commission des finances.

**Mme Sandra Chevalley**, Présidente de la CoFi, déclare, tout comme la Municipalité, avoir été informée un peu trop tardivement pour pouvoir délibérer. Aussi, elle se prononcera à titre personnel, laissant le soin, cas échéant, aux autres membres de la CoFi de s'exprimer. Ce montant est au final assez faible et pourrait fort bien être inclus au Budget, sachant qu'il s'agirait toutefois de créer un sous-compte. En conclusion, la CoFi ne se prononce effectivement pas.

**M. Charles Koller**, revenant sur l'intervention de M. le Syndic, s'interroge sur une demande de crédits complémentaires au budget qui ne pourrait être soumise qu'en juin prochain, alors que ces mesures pourraient être prises plus rapidement.

**M. José Birbaum** pense que l'idée de notre Syndic, consistant à procéder à une analyse sur la base de l'amendement proposé par M. Koller, puis revenir devant le Conseil avec une demande de crédit complémentaire, est la plus opportune. En revanche, il ne voit pas pourquoi attendre fin juin 2021. A son avis, la Municipalité, après une réflexion approfondie, pourrait soumettre un préavis incluant une proposition de distribution plus précise lors du prochain Conseil. Sur le fond, il se déclare ouvert à cette proposition qu'il trouve intelligente et sympathique.

Au niveau du traitement de cet amendement, le Conseil ne devrait en principe pas se prononcer ce soir, puisque la Municipalité doit pouvoir en débattre préalablement *in corpore*, tout comme la CoFi qui doit également se réunir afin d'être à même de se prononcer en connaissance de cause, ce que sous-entend le Règlement du Conseil en son article 105. Ce n'est selon lui pas durant le Conseil que l'on peut adopter une position officielle.

**M. Jean Aristide Timba Bema** estime que la démarche proposée ne correspond pas à un plan d'urgence, mais à un stimulus. Si des entreprises écuylanaises se retrouvent aujourd'hui en difficultés en raison du Covid, ce plan ne va pas les sauver.

De son point de vue, le stimulus consiste en un plan qui entre en compte dans la relance. Dès lors que nous ne sommes pas ressortis de cette crise, un plan de relance ne sert pas à grand-chose. Il ne peut entrer en compte qu'ultérieurement, une fois que nous serons sûrs d'être ressortis de cette crise.

Il s'agirait ici de considérer les éléments soulignés par M. Birbaum, soit une procédure en bonne et due forme, tant au niveau de la Municipalité que de la CoFi.

**M. Christian Maeder, Syndic**, souhaite souligner que la Municipalité peut effectivement soumettre un préavis d'investissement détaillé, comme le souligne M. Birbaum – peut-être même avant le mois de juin prochain – basé sur une étude avec les propositions en découlant, ciblant un cercle de bénéficiaires sans pour autant modifier le budget. Comme cela a été fait,

par exemple, par la commune de Bussigny <sup>6</sup>, sachant toutefois qu'Ecublens n'a pas d'Union des commerçants.

Il est nécessaire de prendre un peu de recul, d'examiner quels sont les commerçants ayant besoin d'un soutien sous cette forme ou sous une autre, sans oublier que certaines entreprises sont d'ores et déjà soutenues par les mesures prises tant au niveau fédéral que cantonal.

**M. Aitor Ibarrola** souligne qu'attendre le mois de juin lui paraissait effectivement un peu tard. Après avoir entendu M. le Syndic, et si, comme semble s'y engager la Municipalité, un préavis étayé entre autres par les éléments tels que cités par M. Birbaum est soumis assez rapidement au Conseil, voire lors du prochain Conseil, il renoncera alors à soutenir cet amendement.

**M. Michele Mossi** trouve l'idée de M. Koller fort intéressante. C'est une bonne initiative. Toutefois, il estime qu'elle n'est pas vraiment appropriée au tissu d'entreprises écublanaise. Nous avons un nombre de commerçants relativement peu élevé, une structure de PME très diverses et de nombreuses sociétés de service. Donner Fr. 20.- à un foyer pour pouvoir bénéficier des services d'un électricien n'est pas forcément la mesure la plus adaptée et la plus efficace.

Il n'attend pour sa part pas de miracles de la Municipalité. Le Covid a débuté en mars dernier, soit voici neuf mois, et nous n'avons rien vu venir ... Mettre une certaine pression est une bonne chose. Mais il est aussi important que la Municipalité analyse le tissu économique de notre commune. Beaucoup d'indépendants font face actuellement à de réelles difficultés. Indépendamment du fait que M. le Syndic ait le sentiment que ces entreprises se relèveront et parviendront à s'en sortir, certaines se retrouveront dans l'impossibilité d'y parvenir ...

Par conséquent, il pense qu'il est essentiel que la Municipalité réfléchisse également à ces entreprises, aux indépendants, professeurs de musique et autres. Aujourd'hui, ce n'est peut-être pas le secteur des commerçants qui a le plus besoin d'être soutenu ; sur notre territoire, bien d'autres entreprises ont besoin d'un soutien ciblé. Il encourage nos Municipaux à enfin réfléchir à ce problème.

**M. le Président**, constatant que M. Charles Koller souhaite intervenir, lui précise qu'il pourra s'exprimer dès que tous les intervenants ayant sollicité la parole auront pu s'exprimer.

**Mme Fabienne Crousaz** précise que son intervention va dans le sens de celle de M. Michele Mossi.

Sans remettre en cause l'idée de soutenir les commerçants par le biais de bons ou d'aider les habitants dans le besoin, on pourrait également envisager des permanences pour des conseils financiers – en toute gratuité ou pour une somme modique – aux petites entreprises n'ayant pas la possibilité de s'assurer les services d'une fiduciaire. Sans compter qu'en cette période particulière, nombre d'entre elles doivent être débordées. En cela, elle se réfère à sa propre expérience auprès du Centre patronal voici quelques années, avec de petites sociétés qui n'avaient pas les compétences nécessaires leur permettant de prendre des décisions avisées pour traverser des moments difficiles.

Il en va de même pour les budgets privés. A titre personnel, elle a eu l'occasion d'aider certaines personnes et de constater que lorsque l'on traverse une situation génératrice de peur et d'angoisse, les réflexes ne sont pas toujours les meilleurs.

Dans le cadre des réflexions que la Municipalité pourrait aborder avant d'entamer une période de relance serait justement d'aider, maintenant et rapidement, les personnes démunies face à ce genre de situation à prendre de bonnes décisions.

---

<sup>6</sup> Préavis municipal n° 06/2020 relatif à l'octroi d'un crédit cadre de CHF 725'000.- destiné à financer des aides sociales et des soutiens économiques en situation extraordinaire.

**M. Jean-Paul Dudt** déclare que beaucoup a déjà été dit sur cette question, notamment plusieurs interventions concernant les commerçants. Il souligne que la présentation de cet amendement mentionnait également les entreprises, désignant par là tout aussi bien des salons de coiffure que nombre d'autres artisans.

La Municipalité indique ce soir qu'elle pourrait présenter un préavis. Tout comme M. Mossi l'a évoqué, comment cela se fait-il que cette démarche ne soit pas déjà réalisée ? Peut-être que tout simplement, personne n'y a songé. Finalement, il est heureux que M. Koller soumette ses idées ...

**M. Charles Koller**, conscient que sa proposition seule ne serait pas une solution miracle, relève l'engagement de M. le Syndic visant à effectuer une analyse en profondeur sur cette question. Il souhaite toutefois sensibiliser le Conseil : M. le Syndic s'est prononcé, mais aucun autre Municipal n'a émis d'avis ; nous n'avons aucune garantie que le préavis annoncé passerait en Municipalité pour finalement être soumis au Conseil, ce qui représente un risque.

Ce soir, si l'on refuse cet amendement, donnant ainsi le signal qu'il n'y a somme toute pas la nécessité d'entamer une démarche allant dans son sens, nous n'avons donc pas la garantie de pouvoir examiner un futur préavis.

En outre, le fait de l'accepter ne signifie pas que le Conseil se prononce uniquement sur le genre de mesures proposées en cours de présentation.

A ses yeux, l'accepter équivaut à inciter la Municipalité à prendre des mesures concrètes en rapport avec la situation économique de certaines entités consécutivement à la pandémie. Libre à elle par la suite de revenir avec un préavis ou d'augmenter le montant si elle l'estime nécessaire. Voter favorablement ce soir à cet amendement n'expose pas le budget à de grands risques.

Pour conclure, à fin 2019, sans justification précise, le Conseil a accepté un amendement <sup>7</sup> au budget communal 2020 de Fr. 100'000.- pour la culture et les sports.

Les Verts ont fait l'effort de présenter des propositions qui sont non contraignantes pour notre budget 2021.

Finalement, comme cela a été relevé à une ou deux reprises, depuis ce printemps, le Conseil n'a reçu aucune proposition allant dans ce sens.

**M. Christian Maeder, Syndic**, loin de vouloir prolonger le débat, tient à préciser à nouveau que lui-même n'a eu connaissance de cet amendement que ce soir.

Pour la clarté des débats, il estime important de rappeler :

- que sa suggestion d'un préavis a bien été énoncée au conditionnel : la Municipalité pourrait soumettre un préavis en lieu et place d'une modification d'une ligne inscrite au budget. Elle en débattrait une fois le procès-verbal de la présente séance rédigé. Mais il ne prend pas une décision à lui seul, ce qu'il n'a jamais fait jusque-là et ne fera jamais.
- qu'il a bien signalé que le choix restait celui du Conseil.

---

<sup>7</sup> Procès-verbal du 13 décembre 2019, pages 19 et 20. Amendement : « *Que le poste n° 171.3170.02, actuellement à Fr. 111'000.- soit porté à Fr. 200'000.- afin de permettre des activités plus variées pour notre population, et cela aussi en été.* »



**Mme Pascale Manzini, Municipale**, remercie le proposant pour les idées communiquées en cours de séance.

Elle n'apprécie pas trop entendre que l'exécutif n'a rien fait jusqu'à ce jour, ce qu'elle trouve assez désagréable. Donner du pouvoir d'achat aux gens, c'est aussi soutenir l'économie. La Municipalité, à son niveau, a travaillé en ce sens en gardant son personnel et en assurant leur revenu à 100% sans toucher de RHT. Le même constat peut être fait pour le chalet des *Alouettes* qui s'apparente, lui aussi, à une petite entreprise qui n'a pas droit à des soutiens. Faudrait-il dès lors procéder différemment ? Se séparer de notre personnel, sachant que nous en aurons besoin une fois la situation stabilisée ? Sauvegarder leur emploi correspond justement à préserver ce pouvoir d'achat si favorable à l'économie.

Faire des mesures pour les entreprises, oui. Reste pour l'instant le problème que la commune n'a pas délégué à l'économie. Un engagement était prévu mais n'a pu être concrétisé à ce jour. L'administration n'a pas les forces nécessaires pour une telle démarche et devrait par conséquent passer par un outsourcing pour dresser un état des lieux et assurer le suivi d'une telle démarche.

De surcroît, il s'agirait d'identifier les sociétés se retrouvant réellement dans le besoin, tenant compte que plusieurs d'entre elles bénéficient d'ores et déjà des mesures prises au niveau fédéral et cantonal, rappelant ici que la promotion économique est surtout l'affaire du canton.

La Municipalité essaie de faire un maximum pour conserver un certain pouvoir d'achat aux habitants de la commune.

S'adressant à l'ensemble du Conseil, elle signale que les propos des divers intervenants ont bien été entendus et que la Municipalité va procéder à cette tâche [préavis] qui représente cependant un gros travail. Comme avancé par M. le Conseiller Michele Mossi, la structure des sociétés et PME œuvrant sur notre commune est particulière, regroupant des entreprises de services, des bureaux de conseils, etc. Il s'agit donc de dresser un état des lieux complexe et identifier au mieux les entités qui ont besoin d'être soutenues.

Avant de conclure, elle encourage des échanges un peu plus respectueux envers la Municipalité.

**M. le Président** remercie les intervenants pour leur participation à ce débat et se propose de clore la discussion, tenant compte de l'article 105 de notre Règlement communal.

**M. Aitor Ibarrola** s'interroge : s'il est indispensable que la Municipalité vote et que la CoFi se prononce pour pouvoir débattre sur un amendement, on ne vote jamais le moindre amendement dans le budget ... Il est donc surpris que l'on ne s'assure pas que cet amendement soit soutenu pour ensuite le soumettre au vote. Il n'a pas consulté le règlement, mais se déclare quelque peu étonné par cette procédure.

**M. le Président** donne à nouveau lecture de l'article concerné stipulant :

*« Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées. »*

Il considère que si ces deux instances se prononcent, cela signifie qu'elles ont pu au préalable se concerter. Ce soir, nous les mettons devant un fait accompli sans qu'elles aient eu l'opportunité de débattre séparément sur cet amendement.

Rien n'empêche le déposant de revenir dans les *Divers* avec un vœu auquel la Municipalité pourra répondre. Il maintient donc qu'il ne peut ce soir accepter d'aller plus avant avec cet

amendement. N'étant pas juriste lui-même, peut-être qu'un spécialiste dans ce domaine parmi les Conseillers pourrait soutenir son avis ou étayer ses dires.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, s'interroge sur l'amendement voté lors du Conseil de décembre 2019, comme relevé préalablement par M. Koller. Elle n'a pas le souvenir que la Municipalité, ni la Commission des finances se soient prononcées. Pourtant, le Président du Conseil avait une très bonne connaissance du Règlement communal. Est-ce bien juste ? Y aurait-il eu un vice de forme ?

**M. le Président** relève qu'il y a peut-être eu une erreur, mais ne souhaite pas ce soir prendre cette responsabilité.

**M. Eric Darbellay** précise d'emblée qu'il n'est pas juriste. Le budget communal est un élément important dans la gestion de la commune. Si l'on devait se prononcer, il n'y aurait pas de difficulté à proposer une interruption de séance permettant à la Municipalité et à la CoFi de se réunir séparément pour en parler. Dans le cadre d'une société anonyme, lorsqu'une proposition de répartition du bénéfice au bilan est modifiée au cours d'une Assemblée générale, le réviseur peut séance tenante donner son avis. Ce soir, en vue d'un futur potentiel ajustement du budget communal, la Municipalité devrait pouvoir se réunir tout comme la CoFi pour se positionner sur cet amendement. Sans cela, on ne vote jamais d'amendement significatif dans le cadre du budget.

**M. le Président** remercie M. Darbellay pour sa suggestion et demande à M. le Syndic et à Mme Sandra Chevalley s'ils souhaitent profiter d'une interruption de séance.

**M. le Syndic** réitère le fait qu'il découvre ce soir même la teneur de l'amendement en discussion et son importance. La Municipalité n'est pas en mesure de se prononcer en cours du présent Conseil. Même avec un interruption de séance, il voit difficilement comment elle pourrait discuter et analyser les divers éléments y relatifs. C'est pour lui une évidence.

En général, s'ils sont déposés par écrit au Bureau du Conseil assez rapidement, les amendements peuvent être transmis ; ainsi, la CoFi peut également se prononcer avant la séance, ce qui, apparemment, semble être la pratique dans d'autres communes.

**Mme Sandra Chevalley** constate que seuls cinq membres de la CoFi sur huit sont présents ce soir. De plus, une brève consultation lui a permis de déterminer que trois membres seraient favorables à une suspension de séance et deux contre. Cela dit, tout en soulignant la bonne présentation de cet amendement, la CoFi souhaiterait pouvoir se prononcer sur la base d'éléments plus détaillés, en s'accordant également le temps de réflexion nécessaire.

**M. le Président** conclut que désormais deux options sont envisageables : soit de revenir avec un vœu dans le *Divers*, soit que la CoFi puisse débattre sur un préavis lors d'un prochain Conseil l'année prochaine, puis il clôt la discussion sur cet amendement.

Considérant que M. Charles Koller qui a déposé et présenté cet amendement sollicite à nouveau la parole, elle lui est exceptionnellement accordée.

**M. Charles Koller** demande s'il peut modifier son amendement.

**M. le Président**, quelque peu étonné par cette dernière demande, relève qu'une heure a été consacrée à cet amendement qui ne peut malheureusement pas être voté ce soir et lui indique qu'il peut en modifier la forme en y revenant dans les *Divers*.

**M. Charles Koller**, apprenant en cours de séance que l'Assemblée ne peut voter, réitère son souhait d'aller jusqu'au vote. En réponse au Président sur le fond de sa sollicitation visant à

modifier son amendement, il précise qu'il s'agirait dès lors, soit de modifier la somme, soit amender le budget communal dans sa globalité. Il pense que cela est possible.

**M. le Président** avoue être quelque peu étonné de cette suggestion, estimant qu'il est un peu tard pour une telle requête, d'autant plus s'agissant de l'ensemble du Budget ...

**M. Michele Mossi** mentionne que M. Koller, lorsque la discussion sera à nouveau ouverte, a le droit de déposer un amendement à chaque page du budget. S'il souhaite amender une ligne budgétaire avec un montant, par exemple, de Fr. 150'000 ne représentant pas plus de 10% de cette ligne, il est en droit de le faire. Et de déclarer non sans humour : *Libre à l'intervenant de trouver la bonne ligne pour le faire ...*

**M. le Président** remercie M. Mossi et confirme à M. Koller qu'il a tout loisir d'intervenir pour d'autres amendements au budget.

La discussion reprend sur le Chapitre 1 – Administration générale, pages 16 à 41.

**M. Eric Darbellay** pose une question au nom du groupe PLR+ ID pour la page 41 :

Compte n° 190.3011 – *Traitement du personnel fixe* et  
Compte n° 190.3189.03 – *Conseil, assistance et mise en place de nouveaux projets*

Tel que le précise le commentaire concernant le premier compte cité, il est question de l'engagement d'un technicien en informatique

Si l'on considère l'augmentation de cette ligne par rapport au budget 2020, le coût de cet engagement est de Fr. 84'200.- comparativement à une diminution du deuxième compte mentionné de Fr. 21'500.-.

- Qu'est-ce qui explique que la compensation de ces deux postes ne soit pas plus importante ?
- Devons-nous nous attendre à ce que le poste *Conseil, assistance et mise en place de nouveaux projets* diminue de manière plus importante dans le futur ?
- Dans l'affirmative, dans quel ordre d'importance ?
- Dans la négative, pour quelle raison ?

**M. Michel Farine, Municipal**, a reçu ces questions adressées effectivement par le PLR&ID hier au soir et y a répondu ce matin même. La réponse ne concernait néanmoins pas tout à fait l'exacte teneur des questions posées ce soir.

Le Service informatique devra assurer une transition entre l'engagement d'un collaborateur supplémentaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 – ou dès la date effective de son engagement – et la résiliation d'une partie des contrats de prestataires.

Le collaborateur qui sera engagé aura des connaissances concernant nombre d'entre eux, dont certains sont assez onéreux. Pour rappel, cette politique d'outsourcing avait été adoptée par le passé, car nous ne voulions pas de compétences en interne. Cependant, l'administration comptait alors 70 postes de travail, donnée ayant évolué aujourd'hui à 200 postes.

L'importance de ce service a également évolué. L'objectif est clairement d'avoir des compétences à l'interne afin d'améliorer notre autonomie technologique. Dépendre d'un prestataire de service signifie aussi parfois ne pas être à même d'assurer une gestion optimale dans les temps souhaités.

Reste que notre commune aura toujours besoin de prestataires de haut niveau pour certains projets, voire pour le conseil à un projet spécifique. L'informatique est fort complexe et l'on est obligé de conserver une partie du budget dans le cadre des prestations demandées à des sociétés de service.

Ce compte n° 190.3189.03 *Conseil, assistance et mise en place de nouveaux projets* comprend également les fournisseurs de logiciels métiers que l'on ne sera jamais capables de gérer à l'interne, puisqu'ils sont conçus à l'externe. Ils vont donc perdurer, les fournisseurs concernés étant les seuls habilités à intervenir s'agissant, entre autres, des mises à jour.

Aussi, nous ne pourrons pas abandonner tous ces contrats, ceci, non pas seulement pour des raisons uniquement financières, mais également dans le but de favoriser la motivation et l'intérêt de notre personnel informatique. Nous réaliserons malgré tout une baisse de ces coûts assez importante, tout particulièrement dans les années à venir.

**M. le Municipal** assure le Conseil de la bonne gestion des aspects liés aux contrats de prestataires, notamment de savoir déterminer quels contrats peuvent être résiliés ainsi que leur délai de résiliation. S'il devait y avoir certains doublons, cela ne sera que durant une période transitoire.

**M. Jean-Paul Dudt** a deux questions concernant la page 37 : compte n° 171.3527 – *Participation aux frais du stand de tir d'Echandens* pour un montant de Fr. 13'200.-.

1. La commune est-elle obligée d'y participer ? Sommes-nous liés par une convention ?

Cette participation est calculée selon le nombre d'habitants de notre commune. Plusieurs lignes budgétaires sont inscrites sur cette base. Après vérifications de quelques postes, il a le sentiment que le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul n'est pas toujours identique.

2. Un contrôle visant à vérifier que toutes les lignes budgétaires concernées sont calculées avec le même nombre d'habitants est-il effectué ?

**M. Michel Farine, Municipal**, confirme qu'il y a des obligations à respecter, soit de donner à tout citoyen la possibilité d'effectuer ses tirs obligatoires militaires. En outre, l'aspect sportif reste à prendre en compte. Nous faisons partie de l'Entente de la Société du Stand d'Echandens, propriétaire des stands de tirs, cibles, etc. Cette participation est obligatoire. Si nous n'avions pas cette opportunité, les tireurs devraient se rendre sur d'autres places de tirs – Romanel-sur-Lausanne, par exemple – ce qui serait plus onéreux, le coût étant alors calculé sur le nombre de tirs effectués.

Pour information, Morges voit son Stand de tirs proscrit et se retrouve obligée de délocaliser ses activités de tirs afin de donner la possibilité aux personnes d'effectuer leurs tirs obligatoires. Des négociations sont entre autres en cours avec le Stand d'Echandens.

Quant à la deuxième question, il ne peut se prononcer sur le montant de participation retenu à Fr. 1.- par habitant depuis de fort longues années.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, précise que le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul dépend des conventions, certaines demandant une prise en compte de la population au 31 décembre de chaque année, d'autres, au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui explique certaines variations.

**M. le Président** passe au :

*CHAPITRE 2 – Finances, pages 42 à 51* : La parole n'est pas sollicitée.

*CHAPITRE 3 – Domaines et bâtiments, pages 52 à 69* : La parole n'est pas sollicitée.

CHAPITRE 4 – Travaux pages 69 à 82 :

**M. Guillaume Leuba** se réfère à la page 73 : Compte n° 430.3142 – *Entretien du réseau routier* pour un montant de Fr. 659'500. Le commentaire y relatif précise : *Y compris réfection de la chaussée de la route Neuve.*

Chaque année, on parle de la route Neuve. Il l'emprunte très souvent et a constaté que certains travaux préparatoires pour y apposer des bandes cyclables avaient débuté, mais que ces dernières ne sont pas posées. Considérant que ces charges sont prévues au budget, pourrait-on connaître la destination de ce montant avant que ces travaux soient réalisés. Concerne-t-il l'élargissement de la route, le renouvellement de la couche d'asphalte, ou encore une piste ou bande cyclable ?

**M. Jean Cavalli, Municipal** précise que les inscriptions provisoires pour les pistes cyclables concernent un projet distinct, réalisé dans l'urgence. En effet, en lien à la situation due au Covid, voici plusieurs semaines que la Municipalité a décidé de réaliser un plan de mobilité visant à augmenter le nombre de pistes cyclables en divers endroits de la commune afin de favoriser un déplacement plus aisé pour les cyclistes, tel que cela a été fait à Genève. Cette opération se poursuit.

Le montant relatif au budget ne concerne pas un élargissement de la route, ni une augmentation de la vitesse, mais la nécessité d'une réfection, notamment au vu des déformations sur la chaussée qui nécessite une remise en état. Ces travaux ont été repoussés pour ne pas perturber plus encore la circulation durant les travaux de requalification RC 82 sur le Tir Fédéral. Cela dit, les informations requises seront communiquées au Conseil.

**M. Aitor Ibarrola** désirait également intervenir sur le même compte. Le budget de l'année dernière était de Fr. 514'500.- et passe à Fr. 659'500.-, soit une augmentation de Fr. 145'000.-, alors que les charges étaient de quelque Fr. 225'000.- en 2019.

Quel est le montant estimé pour la route Neuve dans le cadre de ces Fr. 659'500.- ?

**M. Christian Maeder, Syndic**, indique que le montant prévu pour la route Neuve est de Fr. 560'000.-, montant qui sera pris en compte dans le calcul de la péréquation, tout comme ceux concernant le réseau routier dépassant un certain nombre de points d'impôts.

**M. Jean-Paul Dudt** relève que, s'il a bien compris les propos de M. le Syndic et ceux de M. le Municipal Cavalli, cette réfection est donc estimée à Fr. 560'000 et il n'y aura pas de préavis. Est-ce normal pour un objet dépassant un demi-million de francs ?

**M. Christian Maeder, Syndic**, convenant qu'il s'agit effectivement d'un montant important, indique que cette question a déjà été soulevée voici quelques années. La Municipalité y avait répondu par écrit. Il y était notamment relevé que le fait de consacrer annuellement un demi-million pour l'entretien courant du réseau routier dont la valeur de patrimoine s'élève à 75 millions de francs était normal et que la Municipalité était autorisée à le faire. Il cite à titre d'exemple le remplacement des fenêtres pour un collège dont le coût ne représenterait pas un investissement, mais une dépense pour l'entretien de l'existant, entretien que notre commune se doit d'effectuer.

**M. Aitor Ibarrola** remercie M. le Syndic pour ses réponses. Le Conseil a reçu confirmation qu'un montant de Fr. 560'000.- est prévu pour la réfection de la route Neuve en 2021.

Ce montant doit-il vraiment être prévu dans le cadre du budget ?

Son intervention ne vise pas à contester ces travaux, bien au contraire, ils doivent être réalisés. Néanmoins, vu la nature et le montant prévu, la voie d'un préavis serait selon lui un moyen plus

adéquat. Le Conseil pourrait ainsi se déterminer en s'appuyant sur les rapports des Commission ad hoc et des finances. Cela ne devrait nullement supprimer la possibilité de bénéficier de la couche thématique *Transports* qui entrerait dans tous les cas en matière. De plus, cette procédure correspondrait à une plus grande transparence pour le législatif. Le Conseil a voté des préavis d'un montant nettement inférieur.

Pour cette raison, il se réserve la possibilité de revenir avec un amendement visant à supprimer ce montant au budget afin que la Municipalité puisse revenir en présentant un préavis sur cet objet.

**M. Christian Maeder, Syndic**, à moins que M. le Boursier communal ne le contredise, relève que la Municipalité ne peut pas utiliser la voie du préavis pour les montants liés à la couche thématique *Transports*, dès lors qu'ils doivent être inscrits dans les comptes de fonctionnement.

Il réitère le fait que ces travaux ont trait à l'entretien, notamment pour des raisons de sécurité : renforcer le revêtement où cela est nécessaire, réparer ou changer quelques bordures, etc. En conclusion, il invite le Conseil à ne pas entrer en matière.

**M. Jean-Paul Dudt** relève qu'il ignorait que seuls les objets inscrits au budget rentraient dans la couche thématique *Transports*. Pour cet objet, M. le Syndic nous indique une charge de Fr. 560'000.- par rapport aux 75 millions concernant le réseau routier ; effectivement, il s'agit d'une faible partie. Il ne faut toutefois pas la comparer avec l'entier du réseau routier, mais seulement à la valeur de la route Neuve.

Reste que l'argument cité lié à la couche thématique *Transports* est évidemment un *argument massue*.

**M. Christian Maeder, Syndic**, après brève consultation auprès de M le Boursier, précise que l'on pourrait utiliser la voie d'un préavis, mais il s'agirait dès lors d'un amortissement annuel.

Considérant qu'il pourrait y avoir des changements dans les éléments touchant à la péréquation, d'où une certaine incertitude de pouvoir conserver durant plusieurs années cette couche thématique *Transports*, la commune aurait tout intérêt à ne pas trop tarder.

Une fois encore, il encourage l'Assemblée à ne pas apporter de modifications concernant ce compte et permettre ainsi ces importants travaux d'entretien courant sur cette route. Il est vrai que les travaux de génie civil sont toujours coûteux.

**M. Jean-Paul Dudt** relève que, pour autant que l'on ait les disponibilités financières, les amortissements peuvent être amortis sur une année. La question qui se pose : Est-ce que la couche *Transports* accepte cet amortissement sur une année ou seulement des amortissements réglementaires sur x années.

**M. Christian Maeder, Syndic**, répond que l'on ne peut pas amortir un investissement de quelque Fr. 500'000.- sur une seule année, mais seulement sur la durée de validité des travaux effectués, soit pour une route, de 20, voire 30 ans.

Il pourrait être possible de le faire pour des montants inférieurs ; mais il est toujours délicat d'amortir en une seule fois. M. le Boursier communal le rappelle souvent. A noter que la *Loi sur la comptabilité des communes* prévaut sur cette question.

**M. José Birbaum**, suite à ces échanges, comprend qu'il n'y aura pas de préavis, donc pas de détails connus du Conseil sur ces travaux. Par conséquent, il pose la question suivante : est-il prévu de maintenir les *gendarmes couchés* ?

**M. Jean Cavalli, Municipal**, rappelle que, dès le hameau de Renges, la circulation est limitée à 50 km / heure jusqu'à hauteur du Café vaudois, ce parcours étant considéré en localité. Cette limitation de vitesse va être maintenue. Les *gendarmes couchés* sont nécessaires en raison des intersections en direction des quartiers d'habitation.

*CHAPITRE 5 – Instructions publiques et cultes, pages 82 à 101.*

**Mme Fabienne Crausaz**, fait référence au compte n° 500.311 dont le commentaire en page 82 mentionne :

« *Compte tenu de l'engagement d'un/e conseiller/ère école famille à 50 % en 2021 (non remboursé par le canton) et de l'engagement d'un adjoint en septembre 2020.* »

Deux questions y relatives se sont posées lors de la soirée de préparation du Conseil du PLR&ID :

QUESTION 1 : Quel est le cahier des charges du *conseiller école famille* ? – Quel est son profil ?

QUESTION 2 : A qui rapporte l'*adjoint engagé en septembre 2020* ?

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, répond comme suit :

QUESTION 1 :

Le cahier des charges est assez long ... Il s'agirait de s'assurer la collaboration d'un assistant social connaissant bien le tissu social vaudois, pouvant aider les parents concernés à solutionner leurs problèmes.

Cet engagement est prévu dans le cadre du soutien aux familles. Il a été notamment demandé par un groupe d'enseignants et par la Direction des écoles afin de répondre aux besoins concernant certains enfants se retrouvant en situation scolaire délicate ne dépendant pas directement d'eux-mêmes. Parfois, ce peut être en raison de préoccupations liées à leur situation familiale, certains parents méconnaissant notre système scolaire. Ou encore, entre autres exemples, des fratries de cinq ou six enfants vivant dans un appartement de trois pièces, d'où la difficulté d'effectuer un travail scolaire à domicile.

Ce conseiller pourra apporter un soutien circonstancié, ayant en outre la possibilité de se rendre dans le milieu familial, les enseignants n'y étant pas autorisés. En fonction des problèmes rencontrés, il pourra en référer aux organismes les mieux adaptés à la situation pour y répondre, par exemple le Service de protection de la Jeunesse (SPJ).

Cette démarche, qui entre dans le cadre de la politique d'égalité des chances, sera d'un apport précieux, permettant de pallier aux difficultés liées à l'intégration culturelle.

QUESTION 2 :

Ce service fonctionnait jusque-là avec une seule personne.

En lien avec ETA COM [Etat Commune], selon convention entre les parties concernées, le canton effectuait ces dernières années de manière provisoire diverses tâches communales qui étaient assumées financièrement par les communes. Depuis 2018, ce n'est plus le cas, d'où une reprise de ces tâches au niveau communal. Entre autres exemples, le standard téléphonique placé maintenant sous la responsabilité communale. A noter qu'une interface est assurée au niveau cantonal concernant la liste des élèves.

Après évaluation des besoins pour effectuer les différentes tâches communales, tant au niveau scolaire que parascolaire, domaine prenant de plus en plus d'importance, que celles touchant aux réfectoires, salles et bâtiments scolaires, décision a été prise d'engager un/une adjoint/e au chef de service.

CHAPITRE 6 – Police, pages 100 à 105 : La parole n'est pas sollicitée.

CHAPITRE 7 – Sécurité sociale, pages 104 à 119 :

**M. José Birbaum** se réfère au compte n° 710.3565.14 – *Allègement social de la taxe de base sur les déchets* de la page 107 et intervient en ces termes :

*« Je souhaite m'arrêter sur le poste 710.3665.14 "Allègement social de la taxe de base sur les déchets". Pour ceux d'entre vous qui ne s'en rappelleraient pas, il s'agit de la contrepartie à la taxe de base sur les déchets que vous trouvez dans le poste 450.4342.02 + TVA.*

*Vous le savez, notre Municipalité a décidé de ne pas encaisser la taxe auprès de l'ensemble des habitants inscrits en résidence principale ou secondaire de notre commune, pourtant prévue dans notre Règlement communal sur la gestion des déchets.*

*Dans le budget 2021, il est envisagé que cette somme augmente fortement – de 17% – en 2021, à Fr. 1'031'000, y compris Fr. 74'000 de TVA pour une prestation que nous ne fournissons pas dans la réalité, mais que nous simulons. Cette somme correspondra à 2,8 points d'impôts, ou 4,5% de la somme des impôts liés au taux d'imposition communal de 62.5 pour 2021.*

*Je n'ai que récemment pris connaissance d'une notice explicative datant pourtant de 2015, émise par l'Etat de Vaud à l'intention des communes vaudoises, qui s'exprime notamment sur la compensation du dispositif de taxation.*

*Il est précisé, dans cette notice, qu'un dispositif de compensation est possible mais qu'un avis de droit prononcé par le Service juridique et législatif (ci-après SJL) du canton spécifie qu'un tel mécanisme doit faire l'objet d'un règlement soumis à l'approbation du département concerné et qu'il ne peut être introduit par simple voie de directive municipale.*

*Cette notice relève également que dans une demi-douzaine de communes, la taxe de base est directement compensée par une subvention d'un montant équivalent. Dans son avis de droit, le SJL a jugé que ce mécanisme n'est pas conforme aux dispositions des articles 32a de la "Loi sur la Protection de l'Environnement" (LPE) et 30a de la "Loi sur la Gestion des Déchets" (GD). En effet, il constate que, dans la pratique, les habitants de la commune sont exemptés du paiement de la taxe de base et n'assument ainsi pas la totalité des coûts de l'élimination des déchets urbains qu'ils produisent, contrairement à ce qu'impliquent ces deux règles. En outre, c'est bien la part des recettes fiscales qui n'est plus utilisée pour financer la gestion des déchets qui peut faire l'objet d'une redistribution et non le revenu des taxes perçues dans ce but.*

*Cette notice précise enfin que l'intérêt social d'une telle mesure, souvent avancé comme argument pour la justifier, n'est guère fondé dans la mesure où la redistribution est de type "arrosoir" et ne tient pas compte de la situation individuelle des bénéficiaires.*

*Vous l'avez compris, dans les 6 communes sur les 237 communes vaudoises qui ne prélèvent pas la taxe de base, il y a Ecublens.*

*Je ne vais pas poser d'amendement sur ce poste. D'une part, parce que ce Conseil s'est déjà prononcé négativement il y a deux ans sur un tel amendement, grâce à une opposition forte de la gauche et de Forum et, d'autre part, parce qu'il me paraît totalement incongru, en cette période conjoncturelle difficile, de percevoir une telle taxe sans diminution équivalente et simultanée du taux d'imposition.*

*Je constate que beaucoup de monde s'évertue en cette période préélectorale en gesticulations et autres mesures abstraites pour montrer à la population leur préoccupation, certes justifiée, sur l'évolution climatique et l'importance d'un développement durable. Mais que sur un sujet de*



*compétence communale, sur lequel nous pouvons agir nous-mêmes directement pour respecter la loi sur l'environnement et appliquer le principe voulu par le peuple suisse du pollueur/payeur, nous passons outre dans la plus grande indifférence.*

*Ces positions du Service juridique et législatif mentionnées dans la notice précitée sont nouvelles pour moi, et peut-être pour vous aussi. J'ai donc tenu à vous en faire part à tous ce soir, avec l'espoir, peut-être naïf, que la Municipalité se penche à nouveau sur ce thème, lorsqu'elle traitera du taux d'imposition et du budget 2022. Merci d'avance. »*

**M. Jean-Paul Dudt** déclare que M. Birbaum a une grande qualité, c'est qu'il persiste. Lui-même pense avoir la même qualité. M. Birbaum parle d'effet *arrosoir* en citant un juriste cantonal. Un arrosoir arrose tout le monde avec des trous de même taille. Ce que M. le Conseiller Birbaum veut, c'est supprimer cette taxe et abaisser les impôts. Et là, c'est l'arrosoir de droite, plus on est riche, plus les trous sont grands.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE, pages 120 à 123 : La parole n'est pas sollicitée.

RECAPITULATION PAR DIRECTION ET RESULTATS, page 15 : La parole n'est pas sollicitée.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2020-2025, pages 125 à 145

**M. Aitor Ibarrola** intervient sur la nature n° 5010 – *Route Neuve – Requalification* : deux montants – respectivement Fr. 150'000.- pour le crédit d'étude et Fr. 1'200'000.- – sont portés à l'inventaire, soit au total Fr. 1'350'000.-.

En 2021, nous allons dépenser plus de Fr. 500'000.- pour l'entretien de la route Neuve et l'on inscrit à l'inventaire une requalification complète de cette même route. D'où ses questions :

- Quelle est la durée de vie de cet entretien ?
- A quel horizon ces travaux de *requalification* sont-ils prévus ?

S'agissant ici d'une requalification, il observe que l'on devra enlever l'asphalte de la route pour effectuer un nouveau revêtement.

**M. Christian Maeder, Syndic**, précise que les objets portés à l'inventaire n'ont pas de date prévue quant à leur réalisation. Au plus vite, cela pourrait être dans six ans, au plus tard, dans trente.

Cette requalification représentera effectivement de lourds travaux, visant peut-être une adaptation conséquente, tel que l'élargissement de la route. La Municipalité avait prévu cet investissement en lien avec la constructibilité de la parcelle située en-dessous du Motty. Il avait été initialement décidé de ne rien investir trop rapidement, considérant que des travaux pourraient être réalisés dans un terme relativement proche. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, cette parcelle n'étant pas concernée par les zones prioritaires définies par le canton. Dès lors, on peut aisément envisager un horizon à vingt ans. M. Radice pourra peut-être mieux préciser les éléments qui y sont liés.

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, rappelle les perspectives de développement déjà abordées dans le cadre des débats du dernier Conseil.

Il s'agit ici de se référer au *Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois* (PDi-OL), pour autant qu'il soit avalisé par les huit communes de notre district et approuvé par le Conseil d'Etat, plan qui prévoit des perspectives de développement urbain à l'horizon 2030 – 2040 en fonction de ce qui est actuellement admis par les services cantonaux.

On a beaucoup parlé des plans d'affectation de *Malley*, des *Côtes de la Bourdonnette*, *En Dorigny*, ou encore *En Mapraz* qui est aujourd'hui à l'enquête publique.

Pour ce qui concerne le secteur de la Brûlée, de celui compris entre Vernay, Montaney et Renges, ainsi que des parcelles qui, dans le Plan d'affectation, sont classées pour l'instant en zones à traiter par des plans spéciaux : leur développement est reporté à un horizon plus lointain qui ne pourrait être remis en question que par de nouvelles conditions, considération faite de tout ce qui est actuellement retenu dans le cadre du district pour accueillir la population prévue en fonction des prévisions du PDi, du PALM et consorts.

Pour l'instant, ce secteur de la Brûlée va devoir attendre un certain temps.

La route Neuve et la route de Vallaire vont faire l'objet d'une réfection importante. Les travaux dont on a parlé ce soir ne concernent en effet que l'entretien et non pas le gabarit de la route, l'apport de voies de mobilité douce, la création de pistes cyclables qui sont assujetties parfois au traitement des surfaces [... inaudible]. On ne peut en effet pas toujours élargir autant que souhaité.

Dans le cadre de la jonction autoroutière, dont il a également été débattu lors du dernier Conseil, une réflexion devant intégrer le fonctionnement du réseau routier communal est en cours. Dans ce contexte, une autre réflexion importante sera menée intégrant quant à elle le secteur route de Vallaire – route Neuve – route de Villars ainsi que la route de la Pierre, soit toutes les voies de circulation dont on a souvent parlé en Conseil qui en sera informé.

PREAMBULE : *pages 1 à 11* : La parole n'est pas sollicitée.

**M. le Président** passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour les conclusions de la COFI sur le Budget communal 2021 :

*« Arrivée aux termes de ses travaux et délibérations, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2021 de la commune d'Ecublens tel que présenté. »*

**M. le Président**, en son nom et en celui du Conseil, adresse ses remerciements à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la qualité de son rapport ainsi qu'aux membres de la Commission des finances pour l'excellent travail accompli dans l'examen du Budget communal 2021. Puis, il ouvre la discussion générale sur le Budget communal en procédant comme annoncé en introduction à son traitement.

#### **PAROLE AUX PRESIDENTS DES GROUPES POLITIQUES :**

**M. Sebastian Süess – PSIG** : En préambule, tel que demandé par M. le Président en début de séance, M. Süess sera concis. Le groupe PS & IG rejoint les considérations et les conclusions de la Commission de finances qu'il remercie d'ailleurs pour son important et précieux travail. Il recommande à Mesdames et Messieurs les Conseillers d'adopter le budget communal pour l'exercice 2021.

**M. Jacky Leimgruber – Forum** : Le groupe Forum Groupe politiques d'opinions libres ne souhaite pas se prononcer sur le budget. Il n'a pas constaté de questions importantes, cependant, le groupe attend le débat.

**M. José Birbaum – PLR + ID** : L'intervention de M. Birbaum est reportée en son entier ci-après et intègre les quatre tableaux commentés par ses soins ayant trait au niveau des charges et de l'endettement de notre commune sur la période 2016 / 2025 :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

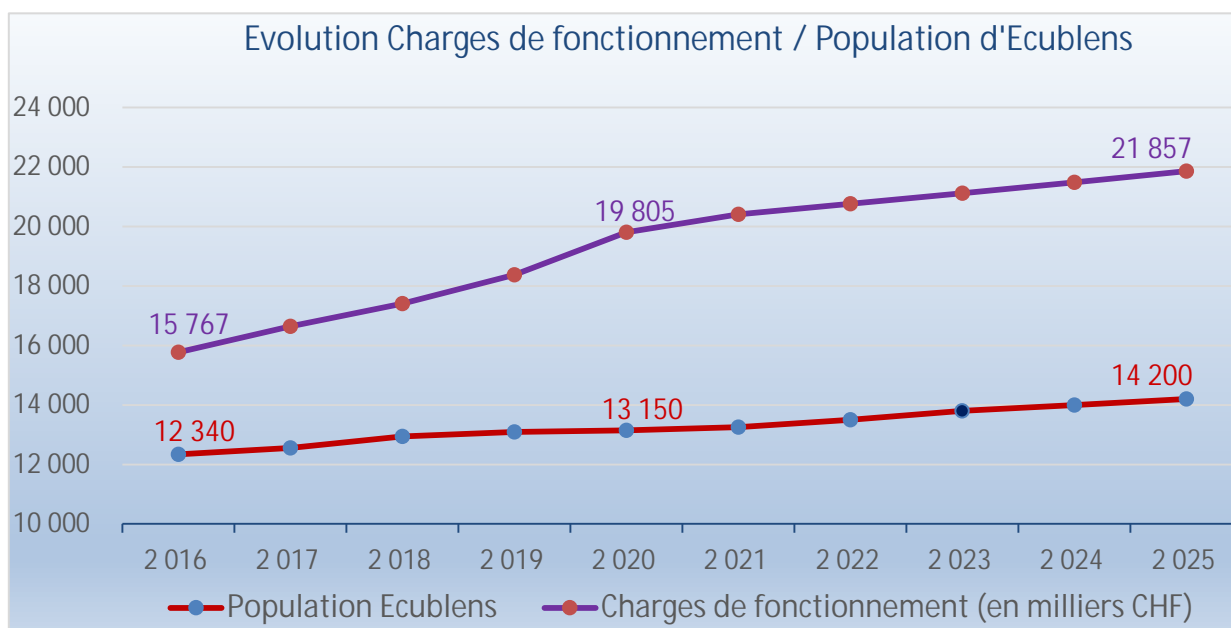
Pour préparer cette séance, j'ai pris connaissance naturellement du Budget 2021 que nous avons sous les yeux et des documents très complets et détaillés remis à la Commission des finances par notre boursier, que je profite de remercier une nouvelle fois pour la qualité et la clarté de la documentation établie. Seul le budget 2021 est à l'ordre du jour ce soir, mais je pense que pour se forger une opinion sur la situation financière de notre commune, il faut prendre du recul pour voir les grandes tendances et examiner, non pas uniquement l'année en cours, mais bien tant les cinq dernières années que la planification des cinq prochaines années.

S'agissant de la planification des prochaines années, il y a lieu d'avoir à l'esprit trois aspects principaux qui ont prévalu pour l'établir :

1. Si pour l'exercice 2021 que vous avez sous les yeux, les perspectives d'impôts sont retenues avec une baisse de 5% sur les personnes physiques et 10% sur les personnes morales, dès 2022 déjà, les recettes prévues seront supérieures à l'année 2019 puis en constante augmentation jusqu'en 2025. Tant mieux si cela se produit ainsi, mais cela me paraît assez optimiste.
2. Dès, et y compris l'année 2024, une augmentation d'impôts de 2,5 à 65 points a été intégrée dans les revenus.
3. Les investissements de 2021 à 2025 sont basés sur le Plan des investissements de la Municipalité, revu à la baisse car certains postes ont été mis en veilleuse, dont deux investissements principaux pour plus de Fr. 20'000'000, tel qu'évoqué ce soir.

Quelques constatations :

Tout d'abord, l'évolution d'un poste important du budget communal, à savoir **Autorités et Personnel** en comparaison avec l'évolution de la population d'Ecublens, me paraît digne d'intérêt.



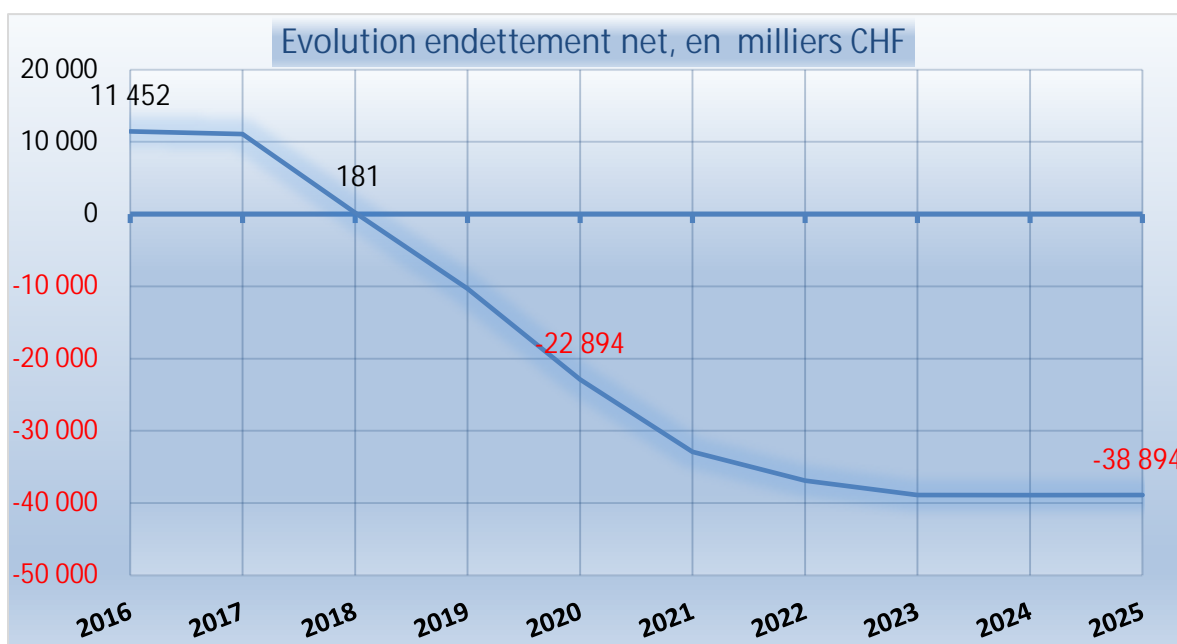
De 15,7 millions en 2016, nous sommes à près de 20 millions en 2020. Cette courbe montre les effets de l'augmentation constante des effectifs du personnel qui sont passés de 132 EPT (Equivalent Plein Temps) en 2016 à 162,5 EPT en 2019, soit + 23% en trois ans. Les accueillantes en milieu familial, au bénéfice d'un contrat de travail avec la commune, ne sont pas dans cet effectif et n'influencent donc pas ce chiffre.

D'ici 2025, il est prévu que les charges de fonctionnement augmentent encore de 2 mio à 21,8 mio.

Vous pouvez mesurer sur ce tableau que l'écart entre ces courbes s'accroît.

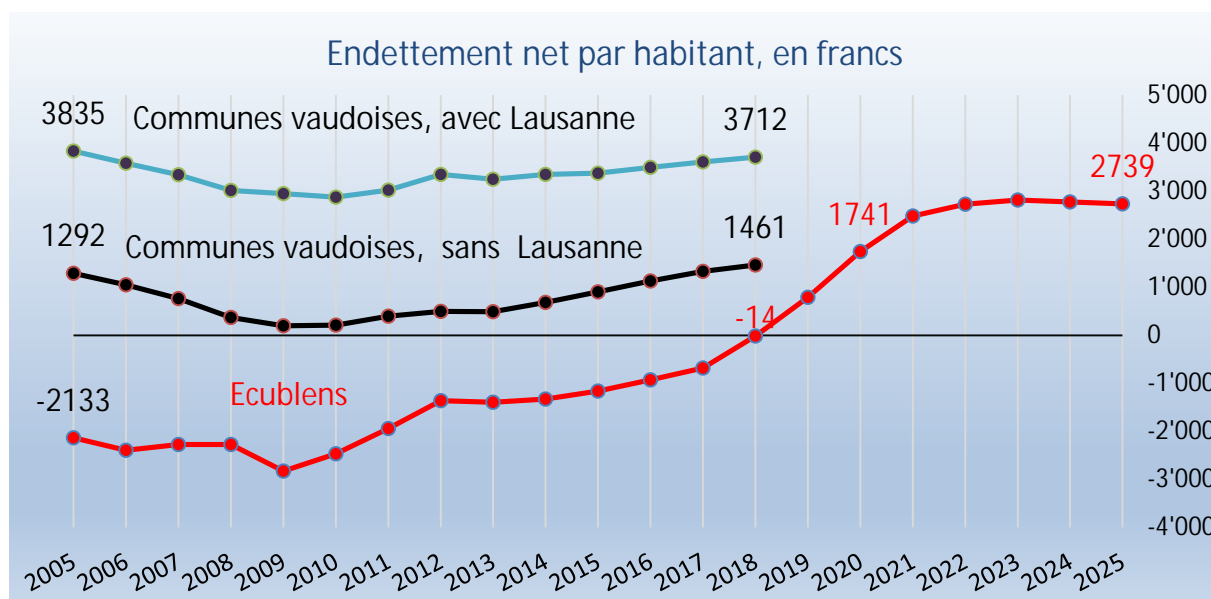
Je relève au passage que dans les charges de fonctionnement, le poste "Conseil communal" passe de Fr. 134'000 dans les comptes 2019 à Fr. 173'000 en 2021, soit + 30%. J'espère que notre Commission permanente des rémunérations pour les années 2021 à 2026, qui doit se réunir au printemps 2021, saura faire preuve de sagesse et nous proposera les mesures nécessaires pour alléger ce poste.

Autre poste significatif, c'est celui de l'évolution de **l'endettement net**, à savoir l'ensemble de l'endettement au passif du bilan moins les disponibilités et les actifs financiers.



D'un patrimoine positif net de 11,4 millions en 2016, nous avons chuté à un endettement net de 23 millions en 2020 et une prévision de dette nette de 39 millions environ est prévue pour 2025.

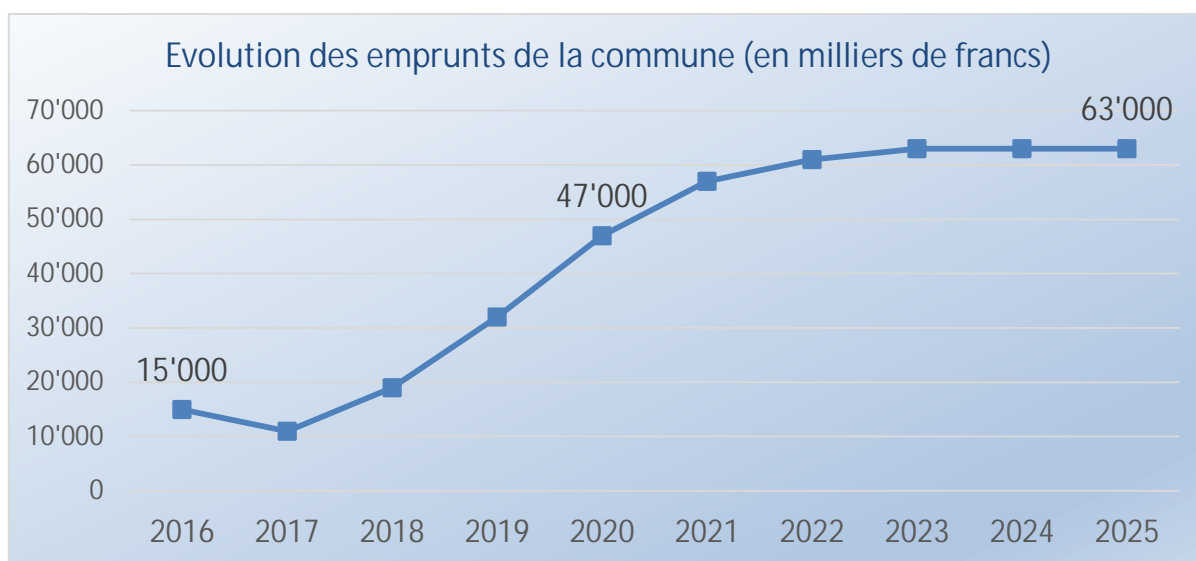
Plus significatif encore, un autre critère est très utile pour visualiser l'évolution de la situation financière de la commune, c'est l'endettement net, mais par habitant cette fois.



Les données disponibles permettent de débiter la comparaison en 2005. Les chiffres en dessous de la ligne sont positifs. Nous étions donc historiquement en bonne situation financière, meilleure que la moyenne des communes vaudoises, à savoir que la commune disposait d'un actif net par habitant et non d'une dette. Dès 2019, nous entrons dans le négatif et nous dépassons, en 2020 déjà, l'endettement net moyen des communes vaudoises. Nous dépassons ensuite allègrement cette moyenne et, en 2025, chaque nouveau-né d'Ecublens recevra en cadeau de bienvenue une dette communale de Fr. 2'739.

Vous voyez que de bons élèves durant de nombreuses années, nous avons inversé la tendance dès 2015 et que nous avons atteint la moyenne des communes vaudoises en 2018 que nous allons sensiblement dépasser d'ici à 2025.

Tout cela aura pour conséquence naturellement une augmentation considérable de nos dettes financières.



En 2016, notre dette n'était en fait qu'une façade due au fait que nous avons un emprunt à long terme non résiliable. Nous disposions alors d'une somme quasi équivalente dans nos liquidités à l'actif du bilan. En 2025, nos dettes auront probablement progressé à Fr. 63'000'000, comme le relève la Commission des finances dans son rapport.

En conclusion, je voulais, par des éléments concrets, vous montrer les motifs de nos inquiétudes quant à l'évolution de la situation financière de la commune et sa tendance pour le futur, ainsi que les raisons pour lesquelles le PLR + ID ne partage pas nécessairement l'allégresse de notre ministre des finances et syndic sur la situation financière de notre commune, particulièrement lorsqu'il s'agit de défendre les projets d'investissement.

Mais la mise à l'inventaire par la Municipalité des projets non prioritaires montre sans doute une prise de conscience que nous espérons durable et que nous saluons vivement.

Aussi, le PLR + ID entend soutenir ce budget 2021. »

**M. Nicolas Morel – Les Verts** : Après ce tableau plutôt sombre décrit par M. Birbaum, M. Morel souhaite être un petit plus positif.

Ce budget lui semble bien construit et raisonnable. Son groupe le soutiendra sans arrière-pensées, regrettant par contre l'absence de soutien à la proposition émise par M. Charles Koller concernant les commerçants et artisans d'Ecublens. Malgré cela, les Verts soutiendront ce budget 2021.

**M. Jean-Claude Merminod – UDC** : Au nom de l'UDC Ecublens, M. Merminod tient tout d'abord à remercier les personnes qui ont œuvré à la réalisation du budget 2021.

Le groupe UDC l'estime bien équilibré et réaliste, avec un taux d'imposition attractif. Pour parvenir à de tels résultats, il souligne que des concessions et des choix pas toujours faciles ont dû être faits. Entre autres exemples, le report de la salle polyvalente et celui du centre de la voirie. En conclusion, afin de maintenir des finances saines, l'UDC recommande à l'Assemblée d'accepter les budgets 2021 tels que présentés.

L'UDC encourage également la Municipalité à continuer à faire preuve de pesées des intérêts dans le choix des projets de développement à venir afin de conserver des finances communales saines et éviter toute hausse importante d'impôts.

**M. le Président** remercie les intervenants ayant pris la parole au nom de leur groupe respectif et ouvre la discussion à l'ensemble des Conseillers.

**M. Daniel Sage** prend la parole. Son intervention est reportée en son entier ci-après :

*« La Municipalité, les chefs de service, et toute l'administration ont fait un très bon travail en nous présentant ce budget, Il est détaillé, bien documenté, transparent et il présente des comptes équilibrés malgré la baisse de recettes dues à la situation de pandémie. En soit, c'est un bon document de gestion financière.*

*On pourrait presque s'endormir sereinement et adhérer aux conclusions de la Commission des finances, tout va bien pour les finances de la commune, on continue comme si de rien n'était ... et non, tout ne va en réalité pas bien !*

*De façon presque ironique, nous sommes ce soir, dans un amphi de l'Université où résonnent encore les paroles d'alerte de scientifiques avertis comme Jacques Dubochet, Julia Steinberger, Sophie Swaton, ou Dominique Bourg.*

*Nous le savons tous, nous sommes entrés dans une nouvelle ère, celle du dérèglement climatique, celle de l'extermination de la vie sauvage, celle d'une récession énergétique et celle d'une inégalité en croissance. Il est urgent d'agir ! D'ailleurs, ne pas freiner cette évolution nous expose à des risques plus fréquents de crises sanitaires.*

*Evidemment, c'est compliqué pour une commune d'adresser seule cette question dans son coin. Cette question a de multiples facettes sociales et environnementales, elle touche directement des socles de notre société industrielle, nos modes de production et nos modes de consommation. Personne n'a de solution miracle, d'autant plus qu'il faut obtenir l'adhésion de toute la population.*

*Alors, on pourrait se référer au premier document de référence: c'est le plan climat cantonal. Il est encore bien timide, mais il propose quand même quelques pistes pratiques pour les communes.*

*Plusieurs conseillers et conseillères de notre groupe [PS&IG] n'accepteront pas ce budget pour donner un signal afin que la mouture de l'année prochaine soit enfin à la hauteur des enjeux climatiques, en vue de la réalisation du volet communal du Plan climat cantonal et nous l'espérons, en vue de la réalisation d'un plan climat communal volontariste pour les prochaines années qui se fait encore attendre. »*

**M. Guillaume Leuba** revient sur l'un des tableaux présentés par M. le Conseiller Birbaum par lequel il établissait une corrélation entre les habitants et les Equivalents Plein Temps (EPT) liés au fonctionnement de la commune. Il ne voit pas le rapport avec le nombre d'habitants, mais plutôt avec le nombre de tâches incombant actuellement aux communes, tâches qui sont de

plus en plus variées et nombreuses. Il ne voit pas ce que le nombre d'habitants a à faire avec des EPT de fonctionnement.

**M. le Président**, constatant que la parole n'est plus demandée, donne lecture des conclusions, puis passe au vote du Budget communal 2021.

Au vote, le Budget communal 2021 est **adopté tel que présenté à la majorité, avec trois refus et deux abstentions**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS :**

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE D'ADOPTER TEL QUE PRESENTE :**

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2021.

#### **PREND ACTE :**

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2020 à 2025.

**M. Christian Maeder, Syndic**, remercie le Conseil pour la confiance témoignée par ce vote adoptant très majoritairement le Budget 2021 sans amendement aucun.

#### **POINT 10     Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les *Divers*.

**M. Charles Koller** remercie en premier lieu M. le Président d'avoir laissé le Conseil débattre de son amendement pour un objet qui lui tient particulièrement à cœur malgré sa non-recevabilité. Il remercie également le Conseil pour la qualité des échanges qui s'en est suivi et pour toutes les interventions à la hauteur du mandat qui est celui des Conseillers.

Vœu (annexe V) :

*« J'émet le vœu que le contenu de mon amendement qui n'a pas pu être voté ce soir en raison du Règlement du Conseil communal soit analysé par la Municipalité et, dans la mesure du possible, pris en compte dans le cadre d'une réflexion plus globale quant aux mesures de soutien à mettre en place suite à l'épidémie Covid 19. »*

**Mme Fabienne Crousaz** émet le vœu qu'un petit chemin pour les écoliers soit pensé assez rapidement en 2021 autour du parking de la Coquerellaz, car aux heures de pointe, *cela vaut le déplacement ...* (annexe VI).

La parole n'étant plus sollicitée dans les *Divers*, il passe au point suivant.

#### **Point 11     Communications municipales**

##### **A - COMMUNICATIONS ÉCRITES :**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les *Communications municipales*. La parole n'étant sollicitée pour aucun des points qui y sont traités, il passe aux :

#### **B - COMMUNICATIONS ORALES :**

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, rappelle que l'inauguration du Collège Croset Parc qui était prévue le 16 mai 2020 a dû en cette année particulière être annulée. Le souhait était d'en faire une fête populaire. La Municipalité avait donc prévu des gobelets réutilisables avec le logo du Collège Croset Parc pour tous les habitants. Des verres à vin étaient également prévus pour les invités officiels et une plaquette éditée à cette occasion.

Par chance, les Conseillers communaux ont pu participer à une visite avec les architectes le 26 octobre 2019. Elle espère toutefois qu'un événement festif pourra peut-être se concrétiser prochainement ...

**M. Christian Maeder, Syndic**, s'il intervient parfois en faveur de la promotion de nos domaines communaux se réfère plus particulièrement ce soir aux vignes de notre commune. Notre production devient intéressante et peut être commercialisée. Si les prix peuvent paraître un peu élevés, ce vin correspond à une offre de qualité. Comme il est dit dans son message de fin d'année, si nous ne pouvons trinquer de manière conviviale ce soir, il est heureux de pouvoir remettre un petit cadeau sous la forme de deux bouteilles, l'une de *Gamaret* rouge, l'autre de *Viognier* blanc et invite le Conseil à les déguster avec leurs proches ou leurs amis.

Cette attention – accompagnée de deux gobelets et de deux verres ainsi que d'une plaquette souvenir – dans un sac écoresponsable à l'effigie de notre commune sera remise aux membres du Conseil par nos huissiers à la sortie de l'auditoire.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, informe le Conseil du départ à la retraite de M. Serge Lugon après 28 ans passés à la tête de la Direction des écoles.

Engagé à l'époque par la commune et ayant vécu la transmission des compétences désormais attribuées principalement au canton, il est toujours resté très participatif au niveau de notre commune.

En raison de la pandémie, il quittera son poste le 18 décembre prochain sans avoir été en mesure de fêter son départ.

Elle tient ici à lui rendre hommage et à lui souhaiter au nom des autorités une excellente retraite. Son intervention est saluée par des applaudissements en signe de reconnaissance envers M. Serge Lugon.

**M. le Président** s'assure qu'il n'y ait pas d'autres communications orales. Tel étant bien le cas, il passe à l'ordre du jour.

#### **Point 12 Allocution de M. Christian Maeder, Syndic**

Le texte de cette allocution est joint au présent procès-verbal (annexe VII).

#### **Point 13 Discours de M. Gérald Lagrive, Président du Conseil**

Le texte de ce discours est joint au présent procès-verbal (annexe VIII).



L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses vifs remerciements aux Conseillers pour leur présence et leur active participation aux débats.

Il rappelle la date et le lieu du prochain Conseil :

**Auditoire n° 1031, Anthropole, Unil, le jeudi 18 février 2021, à 20h00**

Il est **23h.05**.

Ecublens, le 17 décembre 2020.

Le Président

*G. Lagrive*  
Gérald Lagrive



La Secrétaire

*C. Junod Napoletano*  
Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission du 4 décembre 2020 de M. le Conseiller Vincent Maeder (Forum)
- II Lettre de la Commission des finances du 10 décembre 2020 à l'attention des membres du Conseil
- III Lettre de renonciation du 7 décembre 2020 de Mme Silvia Marsalova Alongi (Forum)
- IV Lettre de renonciation du 7 décembre 2020 de Mme Rolande Bader-Berseth (Forum)
- V Vœu de M. le Conseiller Charles Koller
- VI Vœu de Mme la Conseillère Fabienne Crousaz
- VII Allocution de M. le Syndic Christian Maeder
- VIII Discours de fin d'année de M. le Président du Conseil Gérald Lagrive

Monsieur Gérald Lagrive  
Président du Conseil Communal  
Rue du Villars 40  
1024 Ecublens

Ecublens, le 4 décembre 2020

**Démission du Conseil Communal**

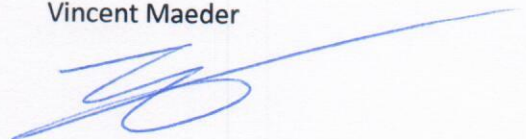
Monsieur le Président, Cher Gérald,

Par ces quelques lignes, je suis au regret d'annoncer ma démission du Conseil Communal avec effet immédiat suite à mon déménagement. Après presque 10 ans passés au sein du législatif, je garde un précieux souvenir des débats que nous avons eus pour le bien de la Commune et de sa population.

Je vous souhaite d'excellentes discussions, constructives, et dans l'intérêt de chacun et de chacune des habitants que nous représentons.

En vous remerciant par avance d'en prendre bonne note, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Vincent Maeder



Ecublens, le 10 décembre 2020

Monsieur le Président,

La dernière séance du Conseil Communal du 26 novembre 2020 a vu la Commission des finances être la cible d'attaques sous-entendant que cette dernière outrepassait ses prérogatives dans son rapport de préavis sur l'objet 2020/11 (passerelle sur la route de la Pierre) qui, à l'évidence, n'allait pas dans le sens souhaité par certains Conseillers.

La Commission des finances, lors d'une réunion extraordinaire qu'elle a tenue le 2 décembre dernier, a voulu rappeler au Conseil que contrairement à ce qui a pu être entendu, l'article 48 du Règlement du Conseil communal, qui évoque le rôle de ladite Commission, ne limite en rien l'étendue de son analyse sur un objet donné – comme son intégration dans une vision budgétaire globale à court et moyen termes ou le bien-fondé de la dépense – et lui laisse toute la latitude pour exprimer son avis, sans nécessairement se contenter d'approuver, sans autre forme de commentaire, tout investissement proposé par la Municipalité sous le seul prétexte *qu'il peut être supporté par les finances de la commune*. Si tel était le cas, on pourrait s'interroger à juste titre sur la réelle utilité de ladite Commission.

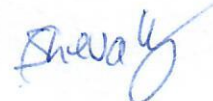
La Commission des finances désire rappeler aux Conseillères et Conseillers que ses commissaires essaient juste de veiller au bien commun de la Commune, même quand cette dernière assure avoir actuellement les capacités financières pour lancer quelque investissement jugé indispensable. Dans le cadre du préavis précité, la Commission rappelle que ses conclusions étaient fidèles à un message de prudence sur cet objet en particulier, par ailleurs déjà émis lors de son rapport sur le préavis de crédit d'étude de cet objet.

Les membres actifs et dévoués de cette Commission apprécieront que ce courrier soit lu pendant le prochain Conseil et espèrent que les Conseillères et Conseillers continueront de reconnaître l'utilité de leur travail à l'avenir.

Merci à toutes et à tous de votre écoute attentive.

La Commission des finances incorpore

La Présidente



Sandra Chevalley

Ecublens ,le 7 décembre 2020

Madame

Silvia Alongi Marsalova

Chemin du Croset 3

1024 Ecublens

Monsieur Gérald Lagrive

Président du Conseil Communal

p.a Greffe municipal

Chemin de la Colline 5

1024 Ecublens

Renoncement de la place de conseiller communal

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que pour des raisons personnelles, je ne reprendrai pas la place de conseiller communal qui me revient suite à la démission d'un des membres du groupe Forum.

En vous souhaitant une bonne séance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Silvia Alongi Marsalova



Copie par courriel à :

Monsieur Jacky Leimgruber, président du groupe Ecublens Forum d'opinions libres

Madame Chantal Junod Napoletano, secrétaire du conseil communal d'Ecublens

Ecublens ,le 7 décembre 2020

Madame

Rolande Bader-Berseth

Chemin de Veilloud 7

1024 Ecublens

Monsieur Gérald Lagrive

Président du Conseil Communal

p.a Greffe municipal

Chemin de la Colline 5

Case postale 133

1024 Ecublens

Renoncement de la place de conseiller communal

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que pour des raisons privées, au vu des conditions actuellement difficiles, je ne reprendrai pas la place de conseillère communal qui me revient suite à la démission d'un des membres du groupe Forum.

En vous souhaitant une bonne fin d'année, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Rolande Bader-Berseth



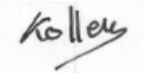
Copie par courriel à :

Monsieur Jacky Leimgruber, président du groupe Ecublens Forum d'opinions libres

Madame Chantal Junod Napoletano, secrétaire du conseil communal d'Ecublens



Ecublens VD, le 11.12.2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>« J'émetts le vœu que le contenu de mon amendement qui n'a pas pu être voté ce soir en raison du Règlement du Conseil communal soit analysé par la Municipalité et, dans la mesure du possible, pris en compte dans le cadre d'une réflexion plus globale quant aux mesures de soutien à mettre en place suite à l'épidémie Covid 19. »</p> <p>Texte de l'amendement :</p> <p>"Je vous propose d'augmenter le budget de l'Exercice 2021 de Fr. 150'000.- dans le but de mettre en place des soutiens économiques en rapport avec la COVID-19. L'amendement concerne le compte n° 111.3658 – Promotion économique locale.</p> <p>En cas d'acceptation de l'amendement, le solde du compte passera de Fr. 60'000.- à Fr. 210'000.-."</p>			
Nom, prénom : Koller Charles			
Signature : 			



Ecublens VD, le 11.12.2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>En cette période de fêtes, j'émetts le vœu qu'un petit chemin sécurisé pour les écoliers soit pensé rapidement en 2021, autour du parking de la Coquerellaz ; et précisons que l'heure de pointe vaut le déplacement.</p>			
<p>Nom, prénom : Crousaz Fabienne Signature :</p>			

## **Allocution pour la séance du Conseil communal du 11 décembre 2020**

Monsieur le Président du Conseil communal, Chers Collègues Municipales et Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs Conseillers communaux,

Après la célébration joyeuse des Jeux olympiques de la Jeunesse, la pandémie 2020 liée au coronavirus a bouleversé l'ensemble de notre société, confrontée aux effets pénibles que cette dernière a provoqués, plongeant bon nombre de nos semblables dans la douleur, l'épuisement professionnel ou les difficultés économiques.

Dans ce contexte hors du commun, qui nous engage à toujours plus de solidarité, et presque arrivés au terme de cette année 2020, je tiens sincèrement à vous remercier pour la confiance que vous avez témoignée à la Municipalité en soutenant les différents préavis qui vous ont été soumis.

A l'image des années précédentes, les débats ont toujours été courtois et empreints de respect mutuel. Mes collègues de la Municipalité et moi-même sommes heureux de pouvoir compter sur un Conseil communal attentif et intéressé à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

L'année qui se termine n'aura pas vu de grands projets se concrétiser. Le chantier de reconstruction de notre auberge communale avance bien, malgré quelques sueurs froides liées aux effets de la pandémie sur certains corps de métier.

La nouvelle place du Motty prend forme et commence déjà à avoir très belle allure. Merci à celles et ceux qui, en voisins directs, ont la patience de supporter les inévitables désagréments liés à la simultanéité de ces deux chantiers d'importance.

Je souhaite que notre action politique commune pour le bien des Ecublanaises et Ecublans continue harmonieusement en 2021, quand bien même cette nouvelle année signifie aussi le renouvellement de nos autorités pour l'été.

Je ne terminerai pas cette allocution sans remercier aussi les collaboratrices et collaborateurs de notre administration communale qui assurent un travail de grande qualité au bénéfice de la population, dans des conditions, qui cette année, étaient très contraignantes. Un merci particulier aux membres de la cellule de crise, que je préside, pour l'engagement très professionnel qu'ils assurent afin de nous permettre de garantir les prestations envers notre population.

Nous ne partagerons hélas pas de repas, ni de collation, ni d'apéritif, à l'issue de cette séance, nous privant ainsi d'une belle occasion d'échanges et de partage. Vous pourrez néanmoins cultiver ces valeurs en dégustant l'un de nos crus, issus des vignobles communaux, en famille ou avec vos amis.

En cette période de l'Avent, mes collègues de la Municipalité, que je remercie également pour leur parfaite collaboration, et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour que cette nouvelle année qui approche vous apporte du bonheur, de la joie avec ceux qui vous sont chers, mais surtout une bonne santé, loin des virus de toute nature !

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Christian Maeder, Syndic



## Conseil Communal du vendredi 11 décembre 2020

### Discours du Président du Conseil

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il y a parfois des événements dans notre vie qui sont très inattendus. Ceux auxquels je vais faire référence sont plaisants et m'ont fait réfléchir surtout à ce que nous traversons depuis notre venue au monde. Je vous ai dit lors de mon discours d'acceptation de la présidence du Conseil Communal d'Ecublens que j'ai vécu les 28 premières années à Genève.

Au cours de ces années, chaque 11 décembre, j'ai célébré la fête de l'Escalade.

Nous célébrons la victoire des Genevois contre les Savoyards qui voulaient envahir la ville la nuit du 11 décembre 1602.

La légende veut que grâce à une femme, la Mère Royaume, qui renversa sa marmite, chaude, de soupe aux légumes sur les envahisseurs la ville fut sauvée.

En référence à cet événement nous cassons chaque année une marmite en chocolat remplie de légumes en massepain. Maintenant, en dehors de Genève, l'Escalade est plus connue pour sa course.

Un autre 11 décembre, plus important et qui me touche personnellement. Le 11 décembre 1985, j'accueillais ma fille Muriel à la maternité de Genève. Elle a cassé une marmite en chocolat à chaque anniversaire.

D'ailleurs pour venir devant vous, j'ai revêtu une cravate qui sort de l'ordinaire. Elle m'a été offerte par ma fille, un cadeau acheté lors de son voyage d'études à Venise. Sur cette cravate, on peut voir un instrument de musique, un bugle, instrument qu'elle joue au sein de la fanfare de Porsel, canton de Fribourg. Pour la petite histoire, à Venise, le magasin ne vend que des cravates.

Et aujourd'hui, 11 décembre 2020, je suis au Conseil Communal d'Ecublens. Je n'ai pas grand-chose à rajouter sur ce qui se passe, puisque tout vous a été communiqué lors des précédents Conseils.

Cette année 2020 restera celle où il a fallu apprendre à s'adapter aux situations. Souvent des Conseils ont été prévus, des salles réservées, des dates arrêtées, des projets anticipés et au dernier moment, il a été nécessaire de changer, de modifier, d'annuler.

Je n'ai pas eu l'occasion de représenter la commune très souvent.

La situation sanitaire évoluant de jour en jour, il était difficile de prendre des décisions à long terme. C'est pourquoi, à contre cœur, j'ai décidé de supprimer le repas traditionnel de fin d'année du Conseil.

Ne sachant pas ce que l'avenir nous réserve, je forme des vœux pour que l'année 2021 ne ressemble pas à celle que nous venons de vivre.

Il me semble qu'un vaccin se profile et que la pandémie pourra s'éloigner.

J'aimerais beaucoup, et je pense que vous aussi, que nous puissions retrouver une vie plus normale et organiser des Conseils communaux comme avant et peut-être une sortie du Conseil.

Je tiens à remercier le bureau du Conseil Communal pour son travail et son implication lors des votations.

Un grand merci également à nos secrétaires, Mmes Chantal Junod Napoletano et Gaëlle Weissert. Toutes les deux accomplissent un travail exceptionnel et me soulagent de beaucoup de soucis. Je les remercie en leur remettant ces fleurs en mon nom et également au nom du Conseil communal.

Je remercie aussi tous les services de la commune d'Ecublens ainsi que leurs collaborateurs pour tout le travail effectué pendant cette année 2020 et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Je m'aperçois que dans mon discours, j'ai réussi à vous parler de Venise, de Porsel, de Fribourg, de Genève et d'Ecublens.

En cette période où il nous est plus difficile de se déplacer, j'espère que je vous aurai permis de vous évader un peu.

Je vous adresse mes meilleurs messages de bonne santé et vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Noël.

Meilleurs vœux également pour la nouvelle année.

Nous nous retrouverons le 18 février 2021 à 20h00 dans ce même auditoire pour le prochain Conseil communal.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Gérald Lagrive  
Président du Conseil